

Les Dossiers du C.R.I.S.P.

CONGO 1963

Centre de Recherche et
d'Information Socio-Politiques

C.R.I.S.P.

BRUXELLES 1

Institut National
d'Etudes Politiques

I.N.E.P.

LÉOPOLDVILLE

Introduction

« Congo 1963 » est le cinquième ouvrage de la série des « Congo » éditée par le C.R.I.S.P. Avant d'esquisser dans cette introduction un rapide panorama de l'évolution politique du Congo au cours de cette année, il n'est sans doute pas inutile de rappeler et de préciser les règles de méthode et les objectifs poursuivis par cette collection.

L'enseignement classique de l'histoire par les historiens a certes une valeur incontestable et universelle, qu'il s'agisse de l'histoire d'un peuple disparu, d'une époque lointaine ou d'une société de dimension restreinte.

Lorsque les règles de la connaissance historique sont respectées, un fait du passé peut avoir autant de signification humaine qu'un fait actuel.

Sociologie et histoire tendent à se confondre lorsque cette dernière parvient à franchir le seuil de la rareté et de l'imprécision des faits révolus pour déboucher sur la représentation d'un fait social. Cependant lorsqu'il n'est pas possible d'atteindre un degré suffisant de connaissance et de précision, et qu'aucune interprétation sociologique n'est autorisée, l'historien, sans parler du compilateur stérile, n'est plus qu'un collectionneur de faits épars, dans lesquels viendront peut-être puiser les historiens et les sociologues futurs.

La connaissance systématique des faits sociaux contemporains dans leur déroulement historique — que l'on pourrait considérer comme une histoire ultra-contemporaine — devrait offrir des facilités plus grandes que dans le cas de l'histoire classique des faits passés. En effet, à ces possi-

bilités de l'historien s'ajoutent les techniques du sociologue. A l'interrogation des textes et des objets se joint celle des personnes. L'histoire ultra-contemporaine, qui se situe nécessairement au confluent de l'histoire et de la sociologie, aurait en outre l'avantage pratique de fournir, aux gouvernants et aux peuples, un diagnostic adéquat des problèmes de leurs sociétés.

Une telle discipline est cependant loin d'être acceptée tant par les historiens que par les sociologues. Les premiers, reculant devant la masse et la subjectivité des faits actuels, préfèrent se réfugier dans l'analyse des sociétés mortes et des processus accomplis; les seconds sont contraints par leur technique de recherche de ne cerner qu'un secteur de la réalité à la fois, après en avoir forgé le cours évolutif.

Par conséquent l'analyse des faits contemporains d'histoire reste aux mains des journalistes et essayistes, qui se contentent de donner au public une pseudo-connaissance et une sociologie-digest.

L'élaboration d'une connaissance scientifique de l'histoire ultra-contemporaine nécessite une double démarche : il faut tout d'abord que soient rassemblés, sélectionnés, classés et présentés les faits et les textes de cette histoire, du moins dans la mesure où ceux-ci sont accessibles. La collection des « Congo » tente de répondre à cet objectif. Mais il faut ensuite que le recours à la méthode et aux techniques de la sociologie et de la science politique complète, critique et sélectionne ces matériaux et leur donne leur signification authentique.

Les auteurs de la collection des « Congo » sont conscients d'une part

des lacunes de la documentation écrite présentée, soit que celle-ci ne leur ait pas été accessible, soit que le choix des textes présentés ait été défectueux; d'autre part du caractère déformant, partiel et artificiel de la documentation écrite en général, et des documents publics congolais en particulier. Ce sont les raisons pour lesquelles ils souhaitent que d'autres poursuivent l'œuvre commencée par une analyse sociologique.

Cependant, malgré cette mise en garde, les auteurs sont convaincus de faire œuvre utile à deux égards : ils espèrent avoir fourni aux écrivains, sociologues et historiens une documentation qui leur épargnera de nombreux efforts et réduira leur coefficient d'erreur et d'approximation. Mais ils destinent d'abord et avant tout leur ouvrage à tous ceux que l'histoire récente du Congo concerne directement, c'est-à-dire les peuples du Congo et de l'Afrique et leurs dirigeants. Dans la mesure où désormais l'histoire peut s'écrire en même temps qu'elle se fait et où les acteurs principaux pensent avoir une connaissance scientifique de la société et de ses problèmes, il est nécessaire de les munir du maximum d'information et d'une vision d'ensemble des événements auxquels ils participent.

En 1963, le Congo fut marqué d'abord par la fin de la sécession katangaise et par la dissolution de l'entité katangaise en trois provinces. Ce chapitre capital de l'histoire du Congo a été abordé dans les dernières pages de « Congo 1962 » et dans l'ouvrage « Sécession au Katanga ». Mais c'est en septembre-octobre 1963 que se situe l'événement le plus significatif pour l'avenir du Congo : la rupture définitive entre l'exécutif et le législatif déclenchée par la mise en congé illimitée des Chambres par le chef de l'Etat. Deux conséquences en découlèrent qui se sont révélées déterminantes pour l'évolution du Congo en 1964 : en premier lieu,

l'opposition fut contrainte de se réfugier dans la clandestinité ou dans l'exil. La formation d'un gouvernement insurrectionnel à Brazzaville fournit aux rébellions rurales la superstructure politique qui leur faisait défaut et leur donna toute leur importance. En second lieu, le gouvernement, privé de la force démocratique que représentaient les Chambres, malgré leur faiblesse et leur corruption, passa sous la coupe de son noyau dur constitué par le groupe de Binza. Le geste du chef de l'Etat priva en fait les institutions congolaises de leurs forces modérées du Centre. L'exécutif glissa à droite et l'opposition opta pour l'insurrection. L'impasse était totale. C'était le prologue du drame, désormais inévitable, qui se jouerait en 1964.

B. V.

PREMIERE PARTIE

LES INSTITUTIONS CENTRALES

CHAPITRE I

LA POLITIQUE INTERIEURE.

§ 1. — COMPOSITION ET REMANIEMENTS DU GOUVERNEMENT ADOULA.

Généralités.

La stabilité du gouvernement Adoula est surtout celle de son chef. Depuis son origine, le 2 août 1961, il a connu de nombreux changements de portefeuilles. L'année 1963 n'échappe pas à cette règle. Toutefois, il faut remarquer que le nombre des ministres qui ont quitté le gouvernement au cours de cette période s'élève seulement à 13, contre 31 pour l'année 1962.

Le remaniement des 13 et 14 avril constitue le fait important (1). Il est certain que M. Adoula le prépara durant plusieurs mois, à en juger par les rumeurs parues dans la presse dès janvier. Les difficultés du premier ministre résidèrent principalement dans les exigences et les pressions de l'opposition, notamment du M.N.C.-L., de l'Abako et de la Conakat. La force de l'opposition se manifesta dans l'élection de son candidat à la présidence de la Chambre (2). Sa faiblesse semble avoir été sa division quant au remaniement.

(1) — Ordonnance n° 81 du 13/4/1963 mettant fin aux fonctions de membres du Gouvernement central, *Moniteur Congolais* n° 12 du 15/6/1963.

— Ordonnance n° 82 du 14/4/1963 portant nomination de membres du Gouvernement central, M.C. n° 12 du 15/6/1963.

(2) Election de M. Midiburo (Céréa) le 15/3/1963 comme président de la Chambre pour la sixième session du Parlement, ouverte le 4/3/1963.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Finale­ment, M. Adoula pré­sen­ta un gou­ver­ne­ment très nom­breux, com­prenant 26 ministres et 9 secré­tai­res d'Etat. On nota le dé­place­ment de M.J. Bomboko des Affaires Etran­gères à la Jus­tice, et l'impor­tance des postes attri­bués à l'Abako et à la Conakat. Dans son allocu­tion radiodif­fu­sée du 17 avril, M. Adoula qualifia son nou­veau gou­ver­ne­ment de « gou­ver­ne­ment de récon­cilia­tion na­tionale ».

D'autres ministres quit­te­rent le gou­ver­ne­ment en 1963, en dehors du rema­nie­ment d'avril, soit qu'ils démis­sion­ne­rent, soit qu'ils furent déchar­gés de leurs fonc­tions (1).

Com­po­si­tion du gou­ver­ne­ment Adoula rema­nié (14 avril 1963).

<i>Ministères</i>	<i>Noms</i>	<i>Partis</i>
1. Premier Ministre	Cyrille Adoula	PDC
2. Vice-premier chargé Coordination Economique	Joseph Kasongo	MNC-L
3. Vice-premier chargé Affaires Sociales	Jacques Masangu	Conakat
4. Affaires Etrangères	Auguste Mabika-Kalanda	PDC
5. Adjoint Aff. Etr.	B. Mwamba	Balubakat
6. Défense Nationale	Jérôme Anany	PDC
7. Intérieur	Joseph Maboti	Abako
8. Information	Roger Bolamba	MNC-L
9. Finances	Emmanuel Bamba	Abako
10. Justice	Justin Bomboko	Unimo
11. Economie Nationale	Albert Nyembo	Conakat
12. Plan et Dével. Ind.	Cléophas Kamitatu	PSA
13. Travail et Prév. Soc.	Alphonse Nguvulu	
14. Affaires Sociales	Jacques Massa	RDL
15. Jeunesse et Sports	Honoré Agoyo	MNC-L
16. Santé Publique	Paul Bolya	PNP
17. Agriculture	Constantin Tshiala-Mwana	PDC
18. Travaux Publics	Albert Delvaux	Luka
19. Mines et Energie	Alexandre Mahamba	MNC-L
20. Fonction Publique	Alois Kabangi	MUP
21. Commerce Extérieur	Rodophe Yav	Conakat
22. P.T.T.	Ferdinand Mungamba	MNC-L
23. Transports et Comm.	Alphonse Ilunga	UNC
24. Education Nationale	Michel Colin	Abako
25. Classes Moyennes et Développement Communautaire	Joseph Lutula	MNC-L
26. Ministre d'Etat chargé des Affaires Katangaises	Joseph Ileo	

(1) Ordonnances n° 1, 6, 19, 127, 151, 152, 253, 279, 293, 294 publiées dans le *Moniteur Congolais* des 15-1-1963, 1-2-1963, 1-3-1963, 14-8-1963, 15-9-1963, 1-10-1963, 15-11-1963, 2-1-1964, 15-2-1964.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Secrétaires d'Etat :

1. Finances	François Kupa	PNP
2. Affaires Etrangères	Marcel Lengema	MNC-L
3. Défense Nationale	Nestor Watum	
4. Education Nationale	Justin Matiti	PSA
5. Travaux Publics	Antoine Ngwenza	PDC
6. Information	Paul Katanga	Coaka
7. Agriculture	Michel Denge	Puna
8. Economie Nationale	Honoré Mukengele	UNC
9. Intérieur	Célestin Lunyasi	CEREA

Ministres et secrétaires d'Etat ayant quitté le gouvernement Adoula en 1963 :

<i>Noms</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Partis</i>	<i>Dates</i>	<i>Motifs</i>
1. J. Sendwe (1)	V.-P. Ministre	Balubakat	23/1	déchargé (censure au Parlement)
2. J. P. Dericoyard	Aff. Econ.	PNP	13/4	remaniement
3. D. Uketwengu	Aff. Soc. Jeunesse et Sports	MNC-L	13/4	remaniement
4. A. Anekonzapa	Comm. Extér.	PNP	13/4	remaniement
5. J. Bundhe	S.E. Déf. Nat.		13/4	remaniement
6. M. Tshisiku	S.E. Aff. Econ.	PNP	13/4	remaniement
7. A. Genge	S.E. Information	Puna	13/4	remaniement
8. P. Bolya	Santé Publique	PNP	21/7	démission acceptée
9. A. Mahamba	Mines et Energie	MNC-L	21/7	déchargé
10. C. Lunyasi	S.E. Intérieur	CEREA	29/10	démis. acceptée
11. A. Mabika-K.	Affaires Etr.	PDC	30/11	déchargé
12. F. Mungamba	P.T.T.	MNC-L	13/12	déchargé
13. M. Denge	S.E. Agricult.	Puna	13/12	déchargé

Allocution radiodiffusée du premier ministre, le 17 avril, à l'occasion du remaniement.

Mes Chers Compatriotes,

Espoir, renouveau, départ, tels sont les mots qui reviennent sur toutes les lèvres depuis que la réconciliation nationale a été scellée.

Le gouvernement central veut faire en sorte que cet espoir ne soit pas déçu : que le renouveau soit effectif pour que le Congo prenne son véritable départ vers la cohésion, la prospérité et le progrès.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent entre autres mesures l'augmentation du salaire minimum, la mise en place de la Commission de Redressement financier, le projet de budget recommandé par cette commission et qui sera incessamment déposé sur le Bureau des Chambres, les efforts pour la modernisation de l'Armée Nationale.

Pour accentuer notre marche vers le progrès, nous entendons mettre toutes les chances de succès de notre côté, d'autant plus que la situation actuelle justifie tous les espoirs.

(1) Jason Sendwe, leader de la Balubakat, sera assassiné en juin 1964, à Albertville.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

On comprendra alors que l'instrument qui doit permettre d'atteindre cet objectif doit être efficace, c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à l'adapter à la situation créée par la restauration de l'intégrité territoriale et de l'unité économique et monétaire du Pays.

Nous avons voulu mêler les forces vives du Pays à cette entreprise et nous avons fait appel à la collaboration de tous sans aucune exclusive.

Ce fut une entreprise délicate. Il fallait vaincre des hésitations, éliminer des appréhensions; bref, il fallait rétablir un courant de confiance sans lequel le pays ne peut aller de l'avant.

Ignorant certaines impatiences, nous n'avons tenu compte que de l'intérêt de notre Pays et de notre peuple et nous avons mis le temps de notre côté. Il s'est avéré un allié précieux puisqu'il nous permet de présenter aujourd'hui un gouvernement de **réconciliation nationale** (...).

Ce gouvernement a une politique homogène qui doit être suivie et respectée par chacun de ses membres. La responsabilité de chaque Ministre ne peut être engagée que dans le cadre de la politique élaborée par le gouvernement. Aucun Ministre ne peut mener une politique personnelle.

L'attribution des charges de l'Intérieur a suscité des rumeurs concernant le statut de la ville de Léopoldville. Je tiens à préciser que cette question relève de la compétence de l'ensemble du gouvernement, en application d'une loi votée par le Parlement.

Le gouvernement a déjà fait connaître sa position à ce sujet. Il n'entend pas changer d'attitude.

Ces précisions mettront, je l'espère, un point final à tous les pronostics, toutes les rumeurs et toutes les prophéties à ce sujet.

Je tiens à souligner par ailleurs que les membres du gouvernement en mission à l'étranger, dont les attributions ont changé, continuent d'avoir qualité pour poursuivre leur mission et représenter le gouvernement. Ils ont notre entière confiance.

A mes anciens collaborateurs, j'exprime mon entière gratitude pour leur assistance. Je suis convaincu qu'ils continueront à servir, comme ils l'ont fait au gouvernement, le Pays que ce soit au sein des Chambres législatives ou dans d'autres institutions.

Je ne doute point d'ailleurs que chacun, dans le cadre de ses responsabilités, voudra assumer son devoir et faire preuve d'un véritable nationalisme en prenant une part active à l'édification du Congo. C'est là le préalable de notre réussite, car s'il est vrai que tous les espoirs nous sont aujourd'hui permis, cela n'implique pas moins, comme l'a souligné le Président Kasa-Vubu dans son dernier discours devant les Chambres, une mobilisation de tous, un travail acharné et un dévouement constant.

(*Nouvelles Congolaises*, Ministère de l'Information, n° 73, 18-4-1963.)

La presse et le remaniement.

Crainte d'un retour à la formule d'un gouvernement « éléphant ».

Dès janvier, la presse se fait l'écho de diverses rumeurs concernant le remaniement. On annonce notamment l'entrée de M. Thomas Kanza aux Affaires Etrangères et de M. Promontorio à la Justice. M. Bomboko passerait à l'Information...

Le *Courrier d'Afrique* (27 mars) redoute que le remaniement ne soit « imposé » au Premier ministre et que son efficacité ne soit compromise de ce fait. « L'opposition voudrait relancer — dans les 48 heures — un

gouvernement éléphant ». Une réunion a en effet rassemblé les principaux partis d'opposition : M.N.C.-L., Céréa, P.S.A.-Gizenga, Abako, Conakat, Balubakat, Puna... S'ils se sont finalement mis d'accord sur le maintien de M. Adoula lui-même, ils n'en exigent pas moins 18 postes dans le remaniement, dont 6 au M.N.C.-L.

Le 17 avril, enfin, le remaniement est présenté au pays.

« (...) Pour la deuxième fois, M. Adoula présidera un gouvernement dont il n'a pas été « formateur » au sens strict du mot, mais un gouvernement « parlementaire », c'est-à-dire un gouvernement qui lui aura été confectionné de toutes pièces et imposé en quelque sorte par les deux tendances du Parlement, les pro-gouvernementaux et l'opposition. (...) Les impératifs politiques ayant pris le devant parfois sur la compétence, certains départements connaîtront évidemment une paralysie. (...) D'autre part, la composition hétérogène même du gouvernement en fait, comme celui constitué à Lovanium le 2 août 1961, un nouveau monstre. (...) Mais l'on doit avouer que M. Adoula n'avait aucun choix. Pour lui, c'était un pis-aller : ou accepter de traîner ce boulet ou faire la place à d'autres mains jugées par la majorité trop peu sûres. (...) La nouvelle équipe, second gouvernement d'union nationale, sera sans doute un gouvernement de transition devant préparer les prochaines élections législatives ».

(*Le Courrier d'Afrique*, 18-4-1963.)

Quelques jours après, le gouvernement est assuré d'une majorité parlementaire du fait du rejet d'une motion de défiance au Sénat par 31 voix négatives, 20 favorables et 4 abstentions.

« (...) Mais le débat a été pénible, très pénible par sa longueur, il n'a pas duré moins de 8 heures, et choquant par ce qui s'y est dit (...). On a parlé de corruption... On accuse, on incrimine, mais on termine toujours par une note élogieuse : M. Adoula est un homme de valeur... On nous donne l'impression que le régime actuel tient à la vie d'un homme (...).

(R. Mpanu-Mpanu, *Le Courrier d'Afrique*, 24-4-1963.)

L'hebdomadaire *Présence Congolaise* du 20 avril critique, lui aussi, le remaniement en titrant :

« Est-ce une solution à l'austérité ? »

Il critique le principe des secrétaires d'Etat et le fait que chaque ministre pourra disposer d'un cabinet de 8 membres soit plus de deux cents personnes au total.

Un article flatteur pour M. Adoula paraît cependant dans le *New York Times*, édition européenne du 20 avril 1963.

§ 2. — PROGRAMME GENERAL ET REALISATIONS.

La politique intérieure du gouvernement Adoula en 1963 fut principalement centrée sur la réintégration du Katanga, sur la réforme de la loi fondamentale, sur les problèmes monétaires, financiers, économiques.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Le phénomène de la hausse des prix provoqua aussi des problèmes sociaux, sous la forme de grèves et de revendications salariales.

Il n'y a pas à proprement parler de programme gouvernemental pour l'année 1963, mais de nombreuses déclarations éclairent périodiquement les intentions des ministres. On ne retiendra que les plus marquantes. Les problèmes de politique intérieure non traités ici (la fin de la sécession, les rapports avec les provinces, l'opposition, le Parlement...) seront considérés dans les chapitres ultérieurs.

Allocution prononcée par M. Cyrille Adoula, le 12 février 1963.

Le 12 février, dans une allocution radiodiffusée, M. Adoula lança un appel à toutes les régions du Congo qui possédaient des réseaux alimentaires pour qu'elles envoient du ravitaillement à Léopoldville. Il annonça que le gouvernement allait installer des magasins communaux pour mettre fin à la spéculation.

Congolaises,

Congolais,

Mes Chers Compatriotes,

Chaque jour davantage le Congo se dégage de la situation aussi trouble que douloureuse qu'il a subie pendant plus de deux années. Certes de nombreux problèmes dont nous ne voulons pas minimiser l'importance restent posés, tels que l'élaboration de la Constitution, la stabilisation de la monnaie, la relance économique, le règlement du contentieux belgo-congolais...

Plusieurs indices nous permettent cependant d'envisager l'avenir avec sérénité : la résorption de la sécession sud-katangaïse qui a rétabli l'unité de la République, les diagnostics optimistes bien que sévères de techniciens tels que Monsieur le Professeur Leclercq, de l'Université de Lovanium et Directeur de l'Institut de Recherches économiques et sociales, sur la situation économique et financière de notre pays, le prochain voyage que je dois effectuer à Bruxelles sur l'invitation du Gouvernement belge, qui annonce un renouveau dans nos relations avec le Royaume de Belgique, enfin les marques de sympathie de nos frères africains et également des pays de l'Est et de l'Ouest. Tous ces éléments démontrent que le prestige de notre pays, qui a souffert de la crise que nous avons traversée, augmente aujourd'hui d'une façon continue. C'est donc sous de bons auspices que nous pouvons envisager l'avenir. Mais, contrairement au dicton, l'espoir seul ne fait pas vivre et l'avenir ne peut nous faire oublier le présent, et c'est d'un problème aussi actuel que vital, puisqu'il s'agit de vivres, que je veux vous entretenir aujourd'hui.

Le pain du peuple passe avant la politique

La pénurie de denrées alimentaires s'est particulièrement fait sentir dans la capitale. J'ai eu l'occasion de voir par moi-même de longues files de Congolais et d'étrangers attendre devant les boulangeries pour se ravitailler. Je sais que vous manquez de plusieurs autres denrées de première nécessité telles que le riz, le manioc, le maïs ou les haricots par exemple. Croyez que cette situation préoccupe au plus haut point le Gouvernement. Tout en faisant face à ses charges quotidiennes, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, il accorde la priorité à cette question. Nous estimons en effet que le pain du peuple passe avant la politique. Il n'en n'est malheureusement pas de même pour tout le monde et certains ont pris prétexte de la pénurie de vivres pour en

LA POLITIQUE INTERIEURE

faire un cheval de bataille afin d'assouvir des ambitions personnelles. Ces agissements ne nous empêchent pas de poursuivre notre mission. Nous savons qu'à l'heure du choix, le peuple qui en deux ans et demi a acquis de l'expérience en la matière saura écarter les parasites.

Des mesures concrètes...

Quoi qu'il en soit, conscient de ses devoirs, le Gouvernement Central s'est penché sur le problème délicat posé par la pénurie de vivres et y a consacré plusieurs séances de travail. Pour mieux évaluer le problème, il a tenu à associer à ses travaux le Premier Bourgmestre et les bourgmestres de toutes les communes de la ville. C'est ainsi que nous avons décidé de faire appel à toutes les régions du Congo où l'on constate une surproduction de denrées alimentaires telles que le riz, le manioc, le maïs, la viande et le poisson pour les acheminer vers la capitale.

Le Gouvernement se charge de trouver les moyens de transport adéquats pour l'acheminement rapide de ces denrées. La mise en train de ces mesures nécessite, vous en conviendrez, un certain temps, aussi court soit-il. Or, le ravitaillement de la capitale présente un caractère d'urgence.

L'assistance ne nous empêche pas de compter sur nous-mêmes

Dans ce contexte nous avons été amenés à recevoir l'assistance de pays amis dont la République Fédérale allemande. L'aide qui nous a été accordée par ce pays s'élève à 2.500.000 \$. La première tranche qui nous est parvenue consiste en une livraison de 9 mille tonnes de farine et de diverses autres denrées alimentaires. Nous saisissons cette occasion pour témoigner notre reconnaissance à l'Allemagne Fédérale et à tous les autres pays qui nous sont venus en aide au moment où nous en avons besoin. Ces relations nouées dans des moments difficiles ne peuvent qu'avoir les meilleurs répercussions sur nos relations avec tous ces pays et rapprocher ainsi nos peuples. Simultanément à cette assistance nous sommes actuellement en train d'élaborer un plan avec l'aide de l'O.N.U., plan auquel les Etats-Unis contribueront largement, afin de faire face à la situation actuelle. Nous ne pouvons cependant pas avoir éternellement recours à l'assistance et notre dignité nationale nous empêche de le faire.

Le travail de la terre

Notre objectif demeure de trouver par nos propres moyens une solution définitive à ce problème du ravitaillement. L'accroissement de la production et la mise en état du réseau de transport sont deux conditions nécessaires pour atteindre ce but. J'exhorte les Congolais à se remettre au travail de la terre pour suffire à leurs besoins, le Gouvernement les y encouragera et les aidera dans la mesure de ses possibilités. Il est anormal qu'un pays qui exportait des produits agricoles tels que le riz, le maïs, par exemple, soit aujourd'hui amené à en importer. Il convient de noter cependant que cette situation n'est pas celle de toutes les provinces, bien au contraire puisque, comme je viens de le dire, dans certaines d'entre elles telles que les Uélés, le Kibali-Ituri, le Nord-Kivu et le Kwilu, on constate un surplus de production. Je voudrais d'ailleurs féliciter les dirigeants de ces provinces pour leur sens de l'organisation, et leurs populations pour l'esprit civique dont elles ont fait preuve. Cette situation aurait pu être bénéfique si nous possédions des moyens d'écoulement de ces richesses; il n'en est malheureusement pas ainsi et au moment où certaines régions manquent de vivres, d'autres se voient obligées de sacrifier leurs surplus de production. C'est ainsi que plusieurs produits dont notre pays a grand besoin, tel le poisson, sont sacrifiés à raison de plusieurs tonnes par semaine.

C'est pour remédier à cet état de fait que le Gouvernement a dressé un plan

LES INSTITUTIONS CENTRALES

pour la réfection des réseaux de communication. La mission du général Whyler, qui aura plus particulièrement pour tâche d'inspecter et d'évaluer les dégâts subis par les ponts, les routes et les voies de chemin de fer lors des événements qu'a vécus le Sud-Katanga, s'inscrit dans ce contexte.

Le consommateur doit savoir ses propres intérêts

Mais l'action du Gouvernement ne portera tous ses fruits que si elle est secondée et soutenue par les principaux intéressés qui sont les consommateurs. Il faut que chacun nous aide dans le combat quotidien que nous devons mener pour améliorer les conditions de vie de notre peuple. Il convient d'aider le Gouvernement à faire respecter la législation qu'il a établie en vue d'atteindre cet objectif. Le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes a pris ces derniers temps plusieurs arrêtés fixant les prix maxima de vente tant en gros qu'au détail de produits de première nécessité tels que les tissus. Il a également rendu obligatoire l'affichage des prix et l'établissement de factures. Ces dispositions seront lettre morte tant que la population ne veillera pas à leur application. Que tous exigent l'application de ces mesures et dénoncent au besoin ceux qui ne veulent pas s'y conformer. Le Gouvernement appliquera alors les dispositions légales prévues en pareil cas. Ainsi, grâce à la collaboration entre le Gouvernement et la population, les intérêts de celle-ci seront préservés.

Nous combattons la spéculation

Nous avons pu constater que la pénurie de vivres n'est pas toujours due aux causes que nous avons exposées. Chaque fois qu'un produit se fait rare, des commerçants malhonnêtes s'empressent d'en stocker des quantités énormes afin de les revendre à des prix exorbitants et de réaliser ainsi des bénéfices frauduleux. Pour s'opposer à ces spéculations, le Gouvernement a décidé la création de magasins communaux qui seront ravitaillés par le Gouvernement et qui vendront leurs produits à leurs prix réels. Ainsi pourra être assaini le circuit de distribution de vivres. Telles sont les dispositions dont j'ai voulu vous entretenir aujourd'hui.

J'espère être à même de renouveler souvent ces contacts entre nous afin de vous tenir au courant des efforts du Gouvernement et de faire participer ainsi tous les Congolais à la gestion des affaires de l'Etat. Notre seule idéologie est en effet l'intérêt et le bien-être de notre peuple.

La Commission de redressement financier.

Dans le cadre de l'assainissement budgétaire et de la réorganisation de la fiscalité tentés par M. Adoula, il convient de signaler la création, en février, d'une Commission de redressement financier. Il s'agit d'une commission consultative, dont les travaux sont secrets, et chargée de donner des avis au Premier ministre.

A la base des malheurs du pays, déclarait M. Adoula — lors de la séance inaugurale de la Commission —, se trouve le déséquilibre entre les dépenses publiques et les recettes ordinaires de l'Etat.

Les problèmes à étudier concernent le gaspillage des deniers publics, l'insuffisance de devises étrangères, la hausse excessive des prix (1).

(1) A.C.P., Bulletin hebdomadaire n° 8, 2^e année, 16 mars 1963.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Arrêté ministériel n° 7 du 18 février 1963 portant création d'une commission d'études.

Le Premier Ministre,

Vu la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo;

Vu l'ordonnance n° 136 du 15 septembre 1962 portant création d'organes d'exécution administratifs;

Vu les difficultés financières actuelles auxquelles le pays doit faire face, et l'urgence qu'il y a à établir une politique financière et fiscale pouvant résoudre ces difficultés;

Attendu que la politique financière et fiscale fait partie intégrante et importante de la politique générale du Gouvernement;

Vu la nécessité d'asseoir une telle politique sur des études approfondies exigeant des connaissances techniques supérieures,

Arrête :

Article 1^{er}.

Il est institué une commission technique chargée d'étudier et de proposer des mesures pour lutter contre le déséquilibre financier et économique. Plus particulièrement, cette commission accomplira les missions suivantes :

- 1°) Elle étudiera et proposera les voies et moyens d'augmenter le revenu public;
- 2°) Elle étudiera et proposera des mesures propres à assurer un contrôle rationnel des dépenses publiques;
- 3°) Elle étudiera et proposera des voies et moyens pour assurer une bonne utilisation des ressources en devises étrangères;
- 4°) Elle étudiera la politique de crédits la mieux appropriée en vue d'atteindre les objectifs nationaux;
- 5°) Elle étudiera et proposera toutes autres questions transmises par le premier ministre relatives à la politique fiscale, financière ou économique du pays.

Article 2.

Les propositions et avis de la Commission seront soumis au premier ministre seul, par le président de la Commission et ses rapporteurs. Au cas où ces propositions et avis ne seraient pas pris à l'unanimité, communication sera faite au premier ministre de l'avis de la minorité.

Article 3.

Les travaux de la Commission sont secrets. Il est en conséquence strictement interdit à la Commission en tant que corps constitué, ainsi qu'à chacun de ses membres individuellement de divulguer toute information concernant les discussions, délibérations, recommandations ou opinions émises pendant les réunions de la Commission.

Article 4.

La Commission a la faculté de solliciter une assistance technique en dehors de ses membres et de demander que des études spéciales soient entreprises par des personnes ou des groupes en dehors de la Commission, pourvu que de telles demandes d'assistance technique ou d'études spéciales soient approuvées au préalable par le premier ministre. La Commission, cependant, n'est pas habilitée à recruter des membres.

Article 5.

La Commission a la faculté d'obtenir des services gouvernementaux ou des institutions publiques ou semi-publiques tant centrales que provinciales tous renseignements

LES INSTITUTIONS CENTRALES

qu'elle jugerait nécessaires pour son travail. De tels renseignements sont régis par les dispositions des articles 2 et 3 précédents.

Article 6.

La Commission est composée comme suit (1) :

Président : Monsieur Pierre Tona-Masesa

Rapporteur : Monsieur Albert Badre

Rapporteur : Monsieur Hugues Leclercq

Membre : Monsieur Walter Jenssen

Membre : Monsieur Albert Ndele

Membre : Monsieur Edouard Olito

Membre : Monsieur Thomas Togba.

Les membres de la Commission sont nommés à titre personnel et non en tant que représentants des départements dont ils relèvent.

Article 8.

Les président, rapporteurs et membres de la Commission ne peuvent recevoir aucune rémunération pour leurs travaux au sein de la Commission.

Article 9.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Léopoldville, le 18 février 1963

C. ADOULA.

(M.C., n° 7, 1-4-1963).

Le relèvement du salaire minimum.

La dégradation du salaire réel par la hausse continue des prix et la grève de l'Otraco entraînent le gouvernement à prendre des mesures d'ordre social. Dans son discours du 16 mars, M. Adoula annonça que le salaire minimum serait relevé à Léopoldville et que les travailleurs de l'Otraco licenciés pourraient reprendre le travail (2).

Discours radiodiffusé de M. Adoula, le 16 mars 1963

Le développement du revenu réel des populations a toujours été l'une des préoccupations majeures de mon gouvernement. Dès sa mise en place il a exprimé sa ferme volonté d'améliorer le niveau des masses laborieuses.

Les multiples problèmes auxquels il a dû faire face et que je n'ai pas besoin de rappeler ne l'ont jamais détourné de cet objectif. Dès que les circonstances le lui ont permis, il est passé à la mise en pratique de sa politique sociale. Il a procédé à de longues consultations avec les représentants des syndicats et des employeurs. Ces consultations se sont déroulées dans un climat de franchise et de compréhension. Elles nous ont permis d'aboutir à des résultats concrets. C'est ainsi que je suis heureux de vous faire part d'une importante mesure que nous avons prise en faveur des masses laborieuses.

(1) NDLR. Un arrêté ministériel n° 8 du 5 mars modifie la composition de la Commission : deux nouveaux membres sont nommés, MM. G. Goderwall et J. Massault (M.C. n° 7, 1-4-1963).

(2) *Le Progrès*, 18 mars 1963.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Le gouvernement a décidé l'augmentation du salaire minimum des travailleurs. A partir du 1^{er} avril prochain, le salaire minimum sera porté de 2.200 francs à 2.750 pour la ville de Léopoldville. C'est là une première étape et nous espérons être à même de revoir la question des salaires dans un délai minimum. L'augmentation ne touche pas seulement la capitale. Elle s'étend à tout le reste du pays. Dans chaque province l'augmentation se fera en fonction du pourcentage de celle qui a été opérée à Léopoldville.

Simultanément à ces efforts tendant à accroître le pouvoir d'achat des masses laborieuses, des mesures sont prises pour stabiliser et diminuer ensuite progressivement le coût de la vie.

Il ne sert à rien en effet d'augmenter, même dans des proportions gigantesques, les salaires si dans le même temps le coût de la vie subit une hausse identique. Le déséquilibre sera toujours le même et le pouvoir d'achat du travailleur restera au même niveau.

J'ai attiré l'attention de la Commission de redressement financier, qui a tenu dernièrement sa séance inaugurale au siège du gouvernement, sur la relation salaires-prix. J'ai souligné que les prix, dans la capitale notamment, accusaient une augmentation rapide qui se traduit par des difficultés croissantes pour les petits salariés dans la gestion de leur budget familial.

L'amélioration du système d'approvisionnement et de distribution, l'implantation de magasins-témoins devraient nous permettre d'enrayer progressivement la hausse du coût de la vie et de faire bénéficier pleinement les travailleurs de l'augmentation des salaires (...).

(A.C.P., 18 mars 1963.)

Les intentions du gouvernement.

Le gouvernement remanié d'avril n'avait pas de programme à proprement parler. Les intentions générales du gouvernement apparurent dans une déclaration de M. Adoula à l'issue du Conseil des ministres tenu le 20 avril 1963 :

Notre programme tient en quelques mots : sur le plan interne, l'instauration d'un ordre législatif et social démocratique digne d'un Etat moderne. Sur le plan extérieur : l'affirmation de notre souveraineté et le respect de principes d'humanité et de paix.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer les conditions dans lesquelles cette équipe a vu le jour. Je voudrais aujourd'hui préciser les intentions qui l'animent et définir les grandes lignes de sa politique.

Le large éventail que représente ce gouvernement de réconciliation nationale atteste que nous sommes toujours fidèles à l'esprit de Lovanium. Les principaux objectifs que nous nous sommes assignés alors ont été atteints.

L'intégrité territoriale de la République est aujourd'hui rétablie et l'A.N.C., qui est l'instrument nécessaire pour la préserver, est réunifiée. Tous nos efforts tendent à en faire une armée moderne et efficace. Un projet de constitution a été déposé sur les bureaux des Chambres.

Ces questions vitales ne nous ont pas fait oublier nos autres devoirs envers la nation. Nous avons poursuivi la lutte contre le chômage, et en dépit des difficultés économiques et financières, nous avons tenu à augmenter le salaire minimum.

Sur le plan extérieur nous avons engagé nos relations avec la Belgique, qui

LES INSTITUTIONS CENTRALES

freinaient certaines de nos possibilités d'expansion, sur la voie d'une solution que nous voulons voir intervenir avant le prochain anniversaire de l'indépendance.

Ce sont là quelques-uns des aspects positifs de nos efforts. Nous avons d'ailleurs pris soin, le 2 août 1961, de dire que notre programme ne constituait pas une fin en soi mais que (je reprends une phrase de mon discours de Lovanium) « sa réalisation nous permettra d'envisager l'avenir avec plus de sérénité ».

Aujourd'hui, nos chances de succès pour l'édification d'un Congo prospère sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été. Je voudrais préciser la voie que nous entendons suivre pour atteindre cet objectif afin d'assimiler tout le pays à cette œuvre nationale.

Sur le plan de la politique intérieure, tous nos efforts tendront vers le respect des libertés publiques, comme l'a exposé hier M. Joseph Maboti, Ministre de l'Intérieur.

C'est dans pareille atmosphère que nous voulons opérer le redressement économique et financier que le peuple attend. Nous avons établi une Commission de redressement financier et nous avons arrêté, à la suggestion de cette Commission, un projet de budget en vue d'améliorer la situation du pays en ce domaine.

Simultanément nous continuons à encourager l'établissement de capitaux étrangers au Congo. Bien que notre législation soit l'une des plus avantageuses en la matière, nous avons préparé un code d'investissements qui renforcera ce courant et contribuera à l'expansion des Sociétés nationales.

Cette politique a pour but d'améliorer les conditions de vie de chacun. Le Gouvernement compte sur l'adhésion des masses à sa politique sociale. Il encouragera toutes les initiatives allant dans ce sens.

Je tiens à mentionner ici l'efficacité de l'assistance que nous avons trouvée auprès de l'Organisation des Nations Unies et de tous les pays qui nous sont venus en aide à un moment crucial de notre histoire.

Les problèmes actuels ne nous détournent pas de l'avenir. Cet avenir dépend dans une large mesure de ce que nous lui préparons.

Il est urgent que la Constitution qui régira la vie du pays soit adoptée, comme l'a dit le Président Kasa-Vubu, pour nous éviter de vivre dans un « provisoire perpétuel ».

En ce qui concerne un avenir plus lointain, nous n'épargnerons aucun effort pour répondre à « la soif d'apprendre » qui se manifeste dans le pays et à régulariser le sort des enseignants. En attendant la relève, nous assurerons la marche de l'Etat.

Sur le plan extérieur, notre politique demeure le non-alignement. Nous n'entendons pas par là un non-alignement systématique qui aliénerait notre souveraineté et restreindrait notre liberté de choix. Nous continuerons à mener une politique sans complexe basée sur l'intérêt de notre nation et de notre vocation africaine.

(Le Courrier d'Afrique, 23 avril 1963.)

Discours de M. Cyrille Adoula, prononcé le 1-7-1963, à l'occasion du troisième anniversaire de l'indépendance.

Chers Compatriotes,

C'est pour moi un agréable devoir que de féliciter tous ceux qui hier ont fait la brillante démonstration du chemin parcouru par notre pays depuis l'indépendance.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à l'Armée Nationale Congolaise qui, par sa tenue impeccable, accroît notre confiance en sa capacité de défendre le Congo et d'y assurer l'ordre.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Je voudrais également féliciter les divers groupements de jeunesse qui, par leur participation aux festivités de l'indépendance, ont tenu à prouver leur civisme.

Je veux associer d'une façon particulière à ces hommages les étudiants de Lovanium. Leur participation au défilé de la capitale a été pour nous un sujet de réconfort. N'est-ce pas la jeunesse qui doit assurer l'avenir de notre pays, accroître son prestige et étendre son rayonnement ?

Je vois dans cette démonstration la preuve que notre pays n'en est plus, comme certains se plaisent à le prétendre, à son point de départ.

Le retour du Sud-Kasaï et du Sud-Katanga au sein de la République a totalement restauré l'intégrité territoriale. La réalisation de cet objectif, que nous avons toujours placé au premier rang de nos préoccupations, est sans conteste le plus grand événement qui a marqué l'histoire du Congo indépendant.

Mais pour être moins spectaculaires les autres résultats que nous avons enregistrés couvrent plusieurs domaines.

Le domaine social avec l'augmentation du salaire minimum garanti. Les prémisses de notre redressement financier avec l'accroissement de nos réserves en devises. Ces réserves ont décuplé depuis juillet dernier et s'élèvent actuellement à presque 2 milliards.

L'expansion industrielle par l'implantation de plusieurs usines de thé et de caoutchouc notamment, et la concession pour l'installation de raffineries de pétrole. Le développement de l'infrastructure avec notamment la réfection du pont de la Lubilash qui permettra la reprise du trafic entre Kamina et Léopoldville.

Mais mieux que tout autre exemple, les nombreux chantiers de construction ouverts à travers le pays indiquent que l'espoir renaît parmi nos populations et que la confiance en notre pays va sans cesse grandissant.

La diversité de nos réalisations montre l'étendue de nos efforts dont l'orientation se reflète dans le budget, expression de toute politique gouvernementale, ce budget qui a été adopté à une écrasante majorité par les deux Chambres.

Etabli selon les recommandations de la Commission de redressement financier instituée par le Gouvernement, ce budget nous permettra de diminuer de moitié le déficit et de le ramener de 11 à 6 milliards de francs. Pendant ce temps, nos recettes passeront de 5 milliards 500 millions à plus de 13 milliards de francs. C'est là certes un pas important mais nous sommes décidés à persévérer dans cette voie jusqu'à ce que nous atteignons l'équilibre nécessaire à toute gestion saine.

Cette politique est d'autant plus appréciable que, contrairement au mythe savamment entretenu, le retour du Sud-Katanga au sein de la République n'a pas fait disparaître nos difficultés comme par enchantement. Tant s'en faut puisque nous avons dû consentir de nouveaux efforts financiers pour maintenir comme nous le voulions le rythme d'activités de cette région.

Dans d'autres provinces nous avons dû consacrer nos efforts à enrayer la pénurie de vivres qui y sévissait.

Plus de 7.000 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées gratuitement dans les écoles, hôpitaux, dispensaires, aux nécessiteux du pays de même qu'aux réfugiés et aux sinistrés.

Si nous avons pu faire face à ces responsabilités c'est en grande partie grâce à l'assistance que nous avons trouvée auprès des Nations Unies et de nombreux autres pays amis. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre gratitude.

Mais cette assistance ne peut être qu'un palliatif. Nous ne pouvons être d'éternels quémandeurs. C'est nous-mêmes — et nous seuls — qui devons assurer par nos propres efforts notre subsistance et l'expansion de notre pays.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

C'est pour marquer cette volonté que le Gouvernement a tenu, malgré notre situation, à s'acquitter par exemple de ses obligations financières envers les Nations Unies.

Comme l'a dit le Chef de l'Etat, notre salut réside dans le retour à la terre. Nous nous réjouissons que notre peuple ait compris cette réalité de lui-même. L'accroissement de notre production intérieure dans la proportion de 15 % atteste de sa volonté d'assurer son redressement par ses propres efforts.

Il faut pour accentuer ce courant que tous ceux qui ont déserté les milieux ruraux, attirés par le mirage des grands centres, reviennent à leurs villages et à leurs occupations premières. C'est à ce prix seulement que nous viendrons à bout du chômage.

La mise en chantier de notre grand programme de travaux publics — le plus important que la République ait mis sur pied à ce jour — va encore augmenter les possibilités d'emploi. Dès ses débuts ce projet nécessitera l'engagement de 2.000 travailleurs dont le nombre s'élèvera progressivement.

Toutes les tranches de ce vaste programme dont le coût s'élève à un milliard de francs, seront entamées d'ici la fin de cette année.

Il permettra la remise en état d'une grande partie de notre réseau routier et assurera l'amélioration de notre trafic fluvial et ferroviaire.

L'aménagement de la route Luozi-Malanga pour l'acheminement du manioc, du cacao, des arachides par la grande voie Léopoldville-Matadi, celui de l'axe routier Matadi-Boma, la sauvegarde de la centrale hydroélectrique de Kyombi au nord d'Albertville, l'attribution de 80 millions de francs pour la réfection du réseau routier et ferroviaire du Sud-Katanga, prouvent à suffisance l'ampleur de ce programme et son extension d'un bout à l'autre du pays.

Le Gouvernement poursuit simultanément l'adaptation des instruments qui nous serviront à atteindre tous ces objectifs. Les réformes envisagées dans ce cadre concernent entre autres le sort des fonctionnaires.

Un statut qui leur accordera de nouveaux avantages sera promulgué au plus tard le 15 juillet.

A cet effort du Gouvernement doit correspondre une plus grande conscience de leurs responsabilités et l'accomplissement de leur tâche, la discipline et la probité.

Le Gouvernement usera de sévérité vis-à-vis de tous ceux qui s'écarteront de cette voie.

Toutes les tâches immenses qui nous attendent ne nous empêcheront pourtant pas de poursuivre une politique africaine d'avant-garde.

La dernière manifestation de cette politique est la reconnaissance du Gouvernement Révolutionnaire de l'Angola en Exil.

Les ovations qu'ont recueillies les combattants de l'Armée de Libération Nationale Angolaise qui ont défilé aux côtés de nos troupes prouvent éloquemment que notre solidarité avec l'Angola puise ses racines profondes dans notre peuple.

La reconnaissance du Gouvernement du Président Holden Roberto n'est nullement dirigée contre les partis politiques installés sur le sol de la République et qui continueront à jouir de notre hospitalité. Mais la lutte du peuple angolais a atteint aujourd'hui un stade qui exige plus de méthode et plus de cohésion. Seule l'union de tous les efforts est en mesure de hâter l'heure de l'indépendance.

Nous disons cela d'expérience car la lutte du Congo n'a porté ses fruits que le jour où, malgré la multiplicité des partis politiques, nous avons compris que notre salut résidait dans l'unité.

La reconnaissance du Gouvernement Révolutionnaire de l'Angola en Exil n'implique

LA POLITIQUE INTERIEURE

pour nous aucune prétention à des avantages futurs. Sur le sol de l'Angola libre, seuls les Angolais seront les maîtres.

L'aide que nous apportons à ce gouvernement est une aide au peuple angolais. Nous la considérons comme un devoir et nous n'attendons pas de lui qu'il nous soit obligé de quelque manière que ce soit.

La récente conférence d'Addis-Abéba a prévu la rupture avec le Portugal. Nous avons fait plus. Nous avons prouvé que nous ne reconnaissons aucun droit à ce pays sur l'Angola qui est une terre africaine, et nous tirerons toutes les conséquences de notre geste.

Nous ne doutons pas qu'il en sera de même pour tous les pays africains sincèrement désireux de mener à son terme la libération du continent.

Nous tenons cependant à souligner que notre attitude n'implique aucune inimitié envers le peuple portugais. Bien au contraire, nous espérons qu'elle créera un courant qui hâtera la paix et rapprochera l'heure de la coopération.

Notre solidarité avec les mouvements pour l'indépendance ne s'arrête pas aux pays avec lesquels nous avons des frontières communes, et elle ne revêt aucune exclusive.

Notre pays a toujours été le carrefour des activités nationalistes. Léopoldville mettra bientôt à la disposition de ces mouvements un centre qui portera le nom de la « Maison des Nationalistes Africains ». Ce bâtiment recevra les représentants des pays du sud de l'Afrique engagés dans le combat pour la liberté et dont j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de constater le dévouement et la maturité.

De plus, et conformément aux engagements auxquels nous avons souscrit à Addis-Abéba, nous avons décidé de contribuer au Fonds d'Assistance aux Mouvements Africains de Libération. Notre contribution sera à l'échelle des autres pays du continent.

Nous connaissons nous-mêmes la valeur de la coopération. C'est pour cela que nous avons rejeté toute politique isolationniste.

Notre participation aux grandes rencontres panafricaines ou internationales, qu'elles soient organisées chez nous ou à l'étranger, les voyages que le Chef de l'Etat, les membres de mon Gouvernement et moi-même avons effectués en Afrique et à l'étranger, la consolidation de nos relations avec de nombreux pays, l'assainissement de nos relations avec la Belgique, témoignent que notre pays demeure ouvert à tous les courants d'échanges.

Conscients que nous ne pouvons progresser et atteindre tous nos objectifs que dans l'effort et la persévérance, nous nous engageons à ne rien épargner pour que nos progrès soient encore plus sensibles lors du prochain anniversaire de notre indépendance.

La démonstration d'unité et d'enthousiasme donnée hier par notre peuple autorise tous les espoirs.

(Nouvelles Congolaises, Ministère de l'information, n° 223, 3-7-1963.)

Session 1963 de la Commission Consultative Economique et Sociale.

Par l'ordonnance n° 128 du 6 septembre 1962 était créée une Commission consultative économique et sociale composée de 4 représentants des secteurs de la production industrielle, de la distribution et des activités indépendantes; 4 représentants des travailleurs et des consommateurs et 4 représentants du gouvernement (1).

(1) *Le Progrès*, 7 sept. 1962 et 14 sept. 1962. Notons un important rapport de la Commission sur la politique d'austérité, publié dans « *Congo 1962* », pp. 139 et 59.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Son programme pour la session 1963 était d'examiner et de proposer des mesures pour le redressement financier, contre le marché noir et la hausse des prix, pour l'application de la politique d'austérité. Au cours de la séance d'ouverture, M. Adoula prononça le discours suivant, dans lequel il demanda tout particulièrement à la Commission d'examiner le problème de la politique salariale.

Je suis heureux de prendre contact avec les membres de la Commission Economique et Sociale à laquelle je veux confier une nouvelle tâche importante : l'examen de la politique salariale du pays.

En fait, cette question a toujours été l'objet de votre attention. Je me souviens qu'elle a été débattue dès les réunions préliminaires à l'installation officielle de votre Commission. Rien de plus normal à cela, les salaires étant la pierre angulaire de toute politique économique et sociale.

Malgré les multiples tâches auxquelles il doit faire face, le gouvernement s'est, de son côté, toujours préoccupé de ces problèmes. C'est ainsi que nous avons procédé en mars dernier à l'augmentation du salaire minimum garanti pour permettre aux masses ouvrières de faire face à l'augmentation du coût de la vie. Nous avons alors affirmé que cette initiative n'était qu'une étape et nous avons souligné l'intention du gouvernement de poursuivre son action en vue d'améliorer les conditions de vie de tous les travailleurs. Nous avons même fait part de notre intention de reconsidérer le problème dans les six mois qui suivent. Nous voici donc respectueux de l'échéance que nous nous sommes délibérément fixée à nous-mêmes.

Comment entreprendre la nouvelle étape ? Le gouvernement entend demeurer fidèle à une politique qui a fait ses preuves et qui nous a permis jusqu'à présent d'améliorer sans heurts la situation du pays. C'est la politique de consultation de tous les milieux intéressés à un problème donné afin qu'ils puissent ensemble dégager une solution tenant compte de l'intérêt de chacune des parties et de l'intérêt général du pays.

Dans ce contexte, je pense que votre Commission offre la meilleure plate-forme pour l'examen de la politique salariale. Elle réunit en effet les représentants des travailleurs, des employeurs et ceux du gouvernement.

La seconde considération qui s'impose pour une étude rationnelle de la question des salaires est d'examiner ce problème à partir des données réelles de la situation du pays, sinon vos conclusions seront peut-être idéales mais sûrement inefficaces et inopérantes.

Je pense que les points de repère sur lesquels on peut s'appuyer pour pareille étude sont les hauts salaires et les salaires minimums. D'un simple coup d'œil sur ces données, il apparaît qu'il existe une tension salariale trop excessive. Il s'agit de ramener cette marge à un niveau raisonnable.

Le moyen d'y parvenir consiste à notre avis à procéder à un nivellement par le haut. Il est en effet de notoriété publique que les hauts salaires ont atteint un plafond qu'il est dangereux de dépasser tant que les bas salaires n'auront pas été relevés. Votre rôle consiste précisément à rechercher les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif.

Une étude complète de la politique salariale appelle automatiquement l'examen de la question des allocations familiales. L'option du gouvernement en cette matière est que ces allocations doivent être traitées sur une base d'égalité sans tenir compte du niveau social. Ainsi, désormais, un haut fonctionnaire et un simple manœuvre toucheront la même allocation familiale pour l'épouse et pour le même nombre d'enfants.

Ce principe a déjà été mis en vigueur pour le nouveau statut des fonctionnaires et nous voulons l'étendre à toutes les catégories de salariés.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Le vœu du gouvernement est de ne pas limiter l'amélioration des conditions de vie à une classe donnée. Nous voulons que cette amélioration s'étende à toutes les couches de la population afin d'éviter des déséquilibres qui engendrent toujours des heurts et entravent une marche régulière vers l'expansion.

C'est pourquoi, simultanément à l'examen de la situation de la classe ouvrière, le gouvernement se préoccupe de celle des masses rurales. Il entre dans nos intentions, et les instructions ont déjà été données au département intéressé, de procéder prochainement à un ajustement des prix des produits agricoles. Nous voulons ainsi améliorer le standard de vie des masses paysannes et les inciter par là même à redoubler d'efforts et à produire plus. L'amélioration des conditions de vie de notre pays dépend en effet dans une large mesure, de notre volonté, de notre aptitude à augmenter notre production et à améliorer la qualité de nos produits.

Tels sont les principaux points sur lesquels j'ai voulu attirer votre attention afin que vous puissiez étudier la politique salariale non pas isolément, mais dans un contexte général.

(*Le Courrier d'Afrique*, 26-9-1963.)

Note adressée par M. Adoula au Président de la Commission Consultative Economique et Sociale.

Dans une note adressée à la Commission, M. Adoula répond aux questions posées par celle-ci sur le démembrement des provinces, la réduction du nombre des ministres et le traitement du personnel politique, le barème des agents de l'Etat et le rôle de l'Armée.

Le démembrement des Provinces

Au sujet du démembrement des anciennes provinces, le Premier ministre a déclaré qu'il est la conséquence logique de la loi votée par le Parlement et que le Gouvernement n'avait qu'à se charger de sa mise en application. Le Premier ministre a ajouté que le gouvernement tiendra compte des suggestions avancées par la Commission consultative si elle proposait la création d'entités provinciales plus viables.

Réduction du nombre des ministres.

Quant à la réduction du nombre des ministres du gouvernement central, le Président du Conseil a répondu au Président de la Commission consultative économique et sociale qu'une étude technique dans le cadre organique du gouvernement a été mise au point. Elle tend à réduire le nombre des départements ministériels au minimum indispensable. Toutefois, le chiffre exact de ces ministères n'a pas été communiqué au Président de la Commission.

Parlant de la réorganisation des structures des cabinets ministériels, M. Adoula a déclaré que cette question faisait l'objet d'une étude tendant à étudier l'organigramme de chaque département et ce, dans le souci de permettre une collaboration entre l'administration et les cabinets ministériels. Il a précisé qu'actuellement le nombre des membres des cabinets ministériels est fixé à 8 unités. « J'ajouterai, poursuit la note du Président du Conseil, qu'il est assez difficile d'imposer aux ministres qui sont des hommes politiques, des conditions de recrutement de leurs collaborateurs immédiats qui ne tiendraient pas compte des contingences politiques. Toutefois, ajoute la note, dans l'organisation projetée, une réduction des effectifs sera imposée et des conditions de recrutement sur base de compétence seront exigées ».

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Les traitements des ministres.

Abordant le traitement du personnel politique, le Premier ministre a déclaré que les ministres ont informé le Parlement qu'ils renonçaient au cumul des indemnités parlementaires et qu'ils consentaient à s'acquitter de leurs obligations fiscales « au même titre que les fonctionnaires, et ce, avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 1963 ». « Le gouvernement n'entend pas augmenter pour le moment les rémunérations actuellement allouées aux ministres, a ajouté le Premier Congolais. Nous demandons à la Commission consultative économique et sociale de proposer au gouvernement des mesures en ce qui concerne les gouvernements provinciaux, mesures conçues dans le cadre d'une politique d'austérité applicable à tous ceux qui émargent au budget de l'Etat y compris le personnel des parastataux ».

Agents et fonctionnaires.

Traitant le problème soulevé par le barème des agents et fonctionnaires de l'Etat, le Premier ministre a déclaré : « Le ministre de la Fonction publique a été chargé de constituer une commission technique au sein du Conseil Supérieur de Consultation Syndicale pour examiner les propositions du barème des traitements déposées par les organisations syndicales ». Il a également informé le Président de la Commission consultative économique et sociale que le ministre de la Fonction publique étudie en ce moment, une réorganisation des cadres administratifs en tenant compte des impératifs d'ordre budgétaire, dans le but de rendre plus efficaces les administrations publiques.

Le rôle de l'armée.

Le rôle de l'Armée ne doit pas seulement se borner à la défense des frontières de l'Etat en cas de conflit. En temps de paix, elle doit également assurer le service civique lorsque l'ordre social est perturbé.

C'est ainsi qu'en cas de grève lorsque les services publics sont paralysés, il incombe à l'Armée d'assurer la « doublure » des grévistes et de faire face à la carence de main-d'œuvre. Depuis le début de cette semaine, notre aéroport international est paralysé par une grève déclenchée pour des raisons sociales. Et cette situation n'était pas sans causer des perturbations dans divers domaines. Que n'emploierait-on des effectifs de l'Armée pour rendre service utile au pays au moment où il a besoin d'eux ?

De même à la poste, l'Armée pourrait efficacement s'occuper de trier le courrier et d'assurer la distribution de ce même courrier en cas de grève.

(*Le Courrier d'Afrique*, 9-10-1963.)

La dévaluation du 9 novembre 1963.

La réforme monétaire était attendue depuis longtemps. L'accroissement des salaires nominaux avait entraîné, depuis juillet 1960, une hausse considérable de l'indice général des prix (dans le rapport de 1 à 3 en moyenne). Les salaires réels baissèrent, mais la réduction du pouvoir d'achat de la monnaie congolaise ne se traduisit pas dans l'évolution du taux officiel des changes. Autrement dit, la valeur du franc congolais restait surélevée sur le marché officiel et s'écartait de plus en plus de son cours sur le marché parallèle. Les conséquences économiques néfastes de cette situation exigeaient une dévaluation (1). La réforme

(1) Cfr. l'article paru dans *Etudes Congolaises*, déc. 1963, vol. V., n° 10, pp. 44-52. De même, dans ce numéro on trouvera des extraits du rapport du Fonds Monétaire International approuvant les mesures prises le 9 novembre.

LA POLITIQUE INTERIEURE

— si elle permit au gouvernement congolais d'acquérir d'appréciables recettes du fait de l'écart entre les taux de change à l'achat et à la vente des devises — n'en fut pas moins critiquée, notamment à cause de la différence qui subsistait entre le nouveau cours officiel et celui du marché parallèle.

Ordonnance n° 268 du 9 novembre 1963 portant fixation des taux d'achat et de vente des devises étrangères

Le Président de la République:

Vu la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo et notamment son article 36;

Vu l'article 13. 3° du décret-loi du 23 février 1961 constituant la Banque Nationale du Congo, aux termes duquel « Le titre-or du franc et/ou son taux de change en devises étrangères sont fixés de commun accord par la Banque et le Gouvernement »;

Vu l'article 54 du même décret-loi aux termes duquel « Le Conseil Monétaire de la République du Congo créé par le décret-loi du 3 octobre 1960 continuera d'assurer l'exécution de la politique monétaire et de crédit du Gouvernement du Congo en attendant l'entrée en fonctions de la Banque Nationale du Congo »;

Vu la lettre en date du 8 novembre 1963 par laquelle le Président-Gérant du Conseil Monétaire fait connaître son accord avec les mesures envisagées ladite lettre annexée à la présente ordonnance;

Sur proposition du Premier Ministre,

Le Conseil des Ministres entendu :

Ordonne :

Article 1°

Le cours de vente du franc congolais par le Conseil Monétaire est fixé à 0,666667 Cent U.S.A. pour un franc congolais. Le cours d'achat du franc congolais par le Conseil Monétaire est fixé à 0,555556 Cent U.S.A. pour un franc congolais sans préjudice des commissions bancaires normales.

Article 2

Le bénéfice de change résultant de la différence entre les deux cours sera crédité à un compte spécial ouvert dans les livres du Conseil Monétaire et appelé : « Compte bénéfices de change » dont les disponibilités seront utilisées exclusivement au remboursement par l'Etat des avances du Conseil Monétaire.

Article 3

La présente ordonnance entre en vigueur le 9 novembre 1963, à 24 heures.

Article 4

Le Conseil Monétaire est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Léopoldville, le 9 novembre 1963.

J. KASA-VUBU.

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,

C. ADOULA.

Le Ministre des Finances,

E. BAMBA.

(*Etudes Congolaises*, décembre 1963, vol. V., n° 10, pp. 113-114.)

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Discours de M. Adoula à l'occasion de la dévaluation
(9 novembre)

VERS UN AVENIR MEILLEUR

La promotion sociale de notre peuple a toujours été notre souci majeur. Que ce soit en tant que syndicaliste ou en tant que responsable du Gouvernement, tous nos efforts y ont été consacrés.

Dans le programme que j'ai esquissé lors de l'investiture de mon Gouvernement, il y a vingt-sept mois, j'avais affirmé que cela demeurerait notre objectif essentiel. J'avais cependant souligné dans ce même discours qu'il y avait un ordre de priorité à observer. J'avais dit textuellement : « Dans l'ordre des remèdes aux misères économiques et sociales du Congo, les moyens financiers sont subordonnés à la question politique ».

Tout le monde était d'accord. Nous avons respecté cette échelle des valeurs établie. Nous avons commencé par restaurer l'intégrité territoriale du pays et son unité (...).

La leçon du passé.

(...) Maintenant que notre pays a retrouvé ses frontières, maintenant que notre peuple a retrouvé son unité, nous devons passer à la seconde étape de notre programme : la promotion sociale de la nation par la promotion économique du pays.

Tout en continuant la lutte pour la restauration de l'intégrité territoriale et le renforcement des assises de notre Etat, nous avons posé plusieurs jalons dans cette voie. La réouverture au trafic de la Voie Nationale est la manifestation la plus symbolique de cette politique. C'est dire que nous abordons l'étape d'aujourd'hui après lui avoir préparé le terrain nécessaire. Nous l'abordons également avec un préjugé favorable des investisseurs étrangers qui manifestent de plus en plus de confiance dans notre pays.

Nous ne nous déroberons pas à nos devoirs.

Nous n'avons jamais craint de prendre nos responsabilités et nous ne craignons pas de rendre compte à la nation de la gestion des affaires qu'elle nous a confiées.

(...) Les dernières mesures arrêtées par le Chef de l'Etat et le Gouvernement se situent dans cette perspective (...).

La crise congolaise a été dans une large mesure une crise d'autorité. Aujourd'hui nous nous employons avec fermeté à la rétablir.

Certains — comme s'ils étaient étrangers à notre nation — ne semblent pourtant pas comprendre que quelque chose a changé au Congo, que l'on ne peut plus y faire impunément ce que l'on veut, que les événements qu'il a vécus ont mûri notre peuple. Ce peuple a fait maintenant la preuve qu'il sait se défendre contre tous les démagogues et il saura choisir ceux qui doivent présider demain à ses destinées.

Nous mettrons à profit le temps qui nous sépare des élections pour poursuivre notre action de redressement de la situation du pays.

Nous espérons qu'ainsi les nouvelles institutions pourront démarrer dans de meilleures conditions que celles qui ont vu notre accession au pouvoir.

La première législature a été celle du rétablissement de l'unité. Nous voulons que la prochaine soit celle du redressement économique et de la promotion sociale.

L'origine du mal.

Nous n'avons rien épargné pour atteindre ce but. Nos recherches nous ont permis de déceler la cause principale du délabrement de notre économie. L'origine de cette situation réside dans les désordres que connaissent nos finances publiques. L'insuffisance des recettes par rapport à des obligations budgétaires toujours croissantes a engendré

LA POLITIQUE INTERIEURE

une augmentation considérable des moyens de paiement au moment même où notre capacité de production se trouvait affaiblie par de multiples difficultés. Ces difficultés affectaient nos transports, notre approvisionnement ainsi que l'ordre et la sécurité de certaines de nos régions.

Moins de marchandises à vendre sur les marchés et davantage de francs congolais pour les acheter ne pouvaient avoir d'autres conséquences que l'inflation, c'est-à-dire la hausse générale des prix.

La pénurie des marchandises dans les campagnes jointe à la modicité des revenus monétaires des populations rurales a découragé celles-ci dans leur effort de production et les a conduites à désertir leurs terres pour affluer dans les villes où elles viennent grossir la masse des sans-travail.

Au désordre de nos finances publiques vient s'ajouter un mal aussi grave qui n'est pas de nature à améliorer la situation.

Outre le fait qu'il constitue un handicap sérieux à la production nationale et un obstacle à nos exportations, l'écart trop grand entre la valeur nominale et la valeur réelle de notre monnaie ouvre toute grande la porte aux spéculations. Il encourage les fraudeurs à poursuivre malgré les peines encourues une activité combien lucrative. Nos richesses désertent le pays. On peut établir une véritable carte de la fraude.

Nos productions agricoles sont clandestinement écoulées vers d'autres lieux. Le coton, le café, le thé et l'ivoire franchissent nos frontières à pleins camions. Il en est de même pour nos produits de transformation. La sucrerie de Moerbeek par exemple travaille à plein rendement, mais le sucre demeure introuvable sur le marché congolais. C'est dans les magasins des pays voisins qu'on le retrouve. Notre production minière n'est pas épargnée. Tout le monde connaît les voies que suivent notre diamant et notre or qu'on retrouve sur toutes les places étrangères. La fuite de nos richesses, sans aucun profit pour notre pays, engendre une hémorragie de devises.

Ainsi ces devises qui devaient permettre aux Congolais d'acheter tout ce dont ils ont besoin : vivres, tissus, médicaments, équipements, sont détournées au profit d'une minorité de fraudeurs et de trafiquants.

Pour contenir la hausse des prix, le Gouvernement s'est efforcé de retarder aussi longtemps que possible l'inévitable alignement de la valeur internationale du franc congolais sur son pouvoir d'achat interne.

La différence entre ces deux valeurs du franc congolais ne pouvait être maintenue plus longtemps, car elle profitait surtout aux trafiquants et aux fraudeurs, sans bénéfice pour la population.

Le coup de barre nécessaire.

C'est contre tous ces maux que nous entendons agir aujourd'hui par l'application de mesures énergiques d'austérité et de remise en ordre.

Le Gouvernement a pris la décision de s'attaquer au déficit des finances publiques par la réduction des dépenses improductives et par la recherche de ressources nouvelles. Le corollaire de cette opération est une réforme monétaire, qui permettra de réduire l'effet inflatoire du déficit des finances publiques.

Le Chef de l'Etat a signé une ordonnance qui consacre à la date de ce 9 novembre 1963 la réforme monétaire.

La réforme monétaire est une opération délicate. C'est pourquoi nous nous sommes entourés de toutes les garanties nécessaires pour la mener à bien. Nous avons fait appel à des experts que leur compétence désignait pour nous conseiller. Nous l'avons également opérée en accord avec le Fonds Monétaire International qui la considère comme la plus adaptée aux circonstances (...).

Les ressources que procurera cette réforme seront prélevées pour une bonne partie

LES INSTITUTIONS CENTRALES

sur les exportations, mais la réforme impose également des sacrifices aux consommateurs par les ajustements de prix qui en découleront.

La stabilisation des prix.

D'ailleurs dernièrement l'éventualité de la dévaluation a entraîné la mise sur le marché d'une partie des produits stockés. L'arrivée de nouvelles marchandises en quantités accrues — à tel point que l'OTRACO se plaint de voir ses magasins de stockage immobilisés — est venue s'ajouter à cela et a fait que les prix des biens de consommation ont accusé durant ces derniers mois une baisse notable. Cette baisse est d'ailleurs confirmée dans l'index des prix de l'I.R.E.S. (Institut de Recherches Economiques et Sociales).

Le Gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour que le rythme de cet approvisionnement soit maintenu afin d'aboutir à la stabilisation des prix.

Pour pénible qu'elle soit, cette réforme est absolument indispensable pour l'assainissement des finances publiques, la relance de la production nationale et la lutte contre la fraude. Elle requiert de la part de tous les citoyens un esprit de compréhension, de discipline et d'austérité.

Des compensations à la mesure des effets.

Pour pallier les effets de cette opération, le Gouvernement a régularisé la situation des fonctionnaires.

Ils jouissent aujourd'hui d'un barème favorable. Mais notre préoccupation ne s'est pas limitée aux seuls agents de l'Etat. Elle a englobé toutes les couches de la population et particulièrement les travailleurs ruraux.

On se souvient que le salaire minimum a été augmenté en avril dernier dans une proportion de 25 %. Une nouvelle augmentation, à partir du 1^{er} octobre, élèvera à nouveau le salaire minimum de 25 %. Ainsi en l'espace de neuf mois, le salaire minimum aura augmenté de 50 %.

En ce qui concerne les milieux ruraux, les prix aux cultivateurs des produits agricoles destinés à l'exportation connaîtront également des ajustements.

Le Gouvernement a donc fait tout ce qu'il était possible de faire dans les limites du raisonnable afin que la population ne soit pas affectée par les effets de la dévaluation de la monnaie.

La fin des privilèges.

Le premier bénéfice de cette opération de stabilisation de la monnaie sera l'équilibre de la balance des paiements. Les conditions seront ainsi réunies pour que nous puissions repartir d'un bon pied. Mais la dévaluation n'est pas la solution-miracle à tous nos maux (...).

Nous commencerons par imposer un strict contrôle des dépenses publiques qui garantira que les ressources de l'Etat sont dépensées à des fins légitimes et qui empêchera tout abus ou malversation.

Nous entendons également assurer le recouvrement de toutes les recettes publiques et empêcher la fraude fiscale. Il s'agit de faire payer tous les contribuables assujettis à l'impôt sans aucune discrimination. Le Ministre des Finances, M. Bamba, a rappelé récemment dans un communiqué, l'article 240 de la Loi fondamentale stipulant qu'il ne peut être établi de privilèges ni dans ce domaine ni dans aucun autre.

L'assainissement des finances publiques.

Ces mesures d'assainissement des finances publiques en cours de préparation ou d'exécution nous ont amenés à envisager le renforcement des cadres du Ministère des

LA POLITIQUE INTERIEURE

Finances et particulièrement des services de Douane, de la Constatation et du Recouvrement des impôts ainsi que la création d'un service de contrôle de l'engagement et du paiement des dépenses publiques.

La création d'inspections dont le rôle devra englober l'inspection de toutes les administrations centrales et provinciales ainsi que les services para-étatiques, est aussi envisagée.

Ces différents moyens de contrôle nous permettront de suivre de plus près l'application du programme de relèvement économique établi par le Gouvernement, et qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1964. Ce programme englobe trois parties : la première concerne les projets de développement gouvernementaux, la seconde les services para-étatiques et la troisième le secteur privé.

Les moyens de financement des projets gouvernementaux et para-étatiques seront de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs congolais et serviront notamment à la résorption du chômage.

Priorité aux intérêts de la population.

La priorité sera donnée, bien entendu, à ceux d'entre ces projets qui favorisent la production nationale, le transport et l'écoulement de nos produits. Ce programme ne constitue qu'un prélude à un programme à longue échéance qui sera étudié et mis au point sur la base d'études faites ou en voie de préparation en s'inspirant notamment des travaux de la mission envoyée par la Banque Internationale qui se trouve actuellement dans notre pays et la Commission de la Communauté économique européenne qui vient de déposer le rapport de sa mission.

La réforme de l'appareil gouvernemental.

Les grands problèmes qui nous sont ainsi posés et les objectifs que nous voulons atteindre nécessitent également l'adaptation de l'appareil gouvernemental à cet effort. A plus d'une reprise nous avons pu constater que la machine administrative de notre pays est lourde et ne tient pas compte des réalités congolaises. Elle ne tient pas compte surtout d'un élément fondamental qui est notre manque de cadres et qui nous oblige à recourir à une assistance massive en techniciens étrangers. Une réorganisation de l'appareil gouvernemental nous permettra de mieux l'adapter à notre situation et à nos possibilités (...).

A cette réforme à l'échelon central doit répondre une adaptation des institutions provinciales (...).

Tous ces efforts tendent à assurer une exploitation rationnelle et scientifique des ressources du pays, une meilleure répartition de nos richesses et à accroître le revenu national. Cela ne peut être atteint que dans l'union et par le travail de tous. C'est pourquoi je conclurai ce discours en exhortant notre peuple à redoubler d'efforts pour abréger les étapes qui doivent nous mener à la réalisation de nos aspirations.

(Etudes Congolaises, janvier 1964, vol. V., n° 1., pp. 106-111.)

M. Nyembo, Ministre de l'Economie nationale précise les mesures entourant la dévaluation

1) Les prix des articles de consommation d'origine exclusivement locale et non manufacturés ne peuvent en aucun cas être majorés.

2) Les marchandises importées ou en voie d'importation mais dont le paiement a été effectué à l'ancien taux de change doivent continuer à être vendues aux anciens prix.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

3) Les prix de vente des marchandises à importer ultérieurement sur la base du nouveau taux de change décidé par les mesures monétaires précitées seront calculés en fonction de ce nouveau taux de change.

Avant la mise en vente de ces marchandises, les commerçants présenteront au service des prix du département de l'Economie Nationale, les nouveaux prix établis en tenant compte des éléments justifiant l'ajustement légal.

4) La même procédure d'ajustement de prix sera également applicable aux produits manufacturés incorporant dans leur coût de production une part de dépenses en devises achetées au nouveau taux de change ainsi que l'accroissement des frais résultant de la hausse autorisée des salaires.

La réalisation de ces décisions exigera énormément de fermeté et de discipline, discipline du commerçant dans son obligation irrévocable d'écouler régulièrement ses stocks, discipline du consommateur dans la constitution de son approvisionnement normal, discipline de l'intermédiaire commercial dans un arrêt net de la poursuite de cette politique de mercantilisme local consistant à acquérir des biens de consommation aux prix officiels dans les grands magasins pour les revendre le lendemain sur les marchés publics de nos cités après des prélèvements honteux de 3 à 400 p.c. de bénéfice.

A l'encontre des commerçants constituant des stocks illégaux ou vendant à des prix majorés de quelque importance que ce soit, à l'encontre des trafiquants empoisonnant nos marchés publics, à l'encontre des affameurs publics exigeant des prix prohibitifs pour les biens de consommation produits par nos propres terres, à l'encontre de tous ces ennemis des honnêtes consommateurs, nous prendrons des mesures extrêmement sévères allant de la fermeture prolongée des magasins jusqu'à des peines maxima d'amendes et de servitude pénale.

A l'adresse des commerçants, j'ai le regret mais le devoir d'interdire toute fermeture de magasin en dehors des heures normales de vente que ce soit sous prétexte d'inventaire de fin d'année ou même de congé payé.

Pour permettre un écoulement normal, complet et certain des stocks anciens, j'ai l'obligation de faire surseoir à ces opérations régulières de fin d'année durant une période de trois mois à la date de ce jour.

Cette décision trouve sa justification dans le caractère exceptionnel de la dévaluation décidée par l'autorité responsable.

Que les délinquants en puissance se rappellent utilement l'existence du régime d'exception décrété à Léopoldville et du fonctionnement accéléré de tribunaux spéciaux.

Souhaitons que ces rappels et avertissements suffisent et plaignons, malgré tout, les insensés irresponsables qui tenteront d'ignorer la réalité et la gravité de la situation.

Une dévaluation monétaire n'est jamais une opération très populaire. Mais elle est toujours un acte de courage par lequel gouvernants et gouvernés décident, dans un délai général de salut public, de s'imposer des sacrifices communs, proportionnels aux avoirs de chacun, autrement dit importants pour les détenteurs de gros capitaux liquides mais beaucoup moins perceptibles pour les autres.

De notre sacrifice commun général doivent théoriquement résulter et une diminution de nos importations de l'étranger et un accroissement de nos exportations payables en devises fortes.

Achetant moins, vendant plus nous devons en arriver à équilibrer nos budgets, à freiner notre course à l'inflation et, progressivement, rendre une valeur de plus en plus ferme à notre monnaie nationale sur le plan international.

Tous, nous devons faire confiance à notre gouvernement qui, par la courageuse

LA POLITIQUE INTERIEURE

décision prise le 9 novembre, nous mènera vers un renouveau de vie saine dans une austérité générale librement consentie.

Ensemble, nous nous imposerons certaines privations portant sur une diminution de biens importés de l'étranger. Mais, dans la paix retrouvée, nous augmenterons par notre travail la quantité de marchandises que peut produire notre pays.

Le Courrier d'Afrique, 15-11-1963.)

Un article du « Monde » à propos de la dévaluation (Extraits).

(...)

De cette réforme M. Adoula a déclaré qu'il attendait la stabilisation des prix et le rétablissement de l'équilibre budgétaire. C'est montrer beaucoup d'optimisme. De l'avis de nombreux observateurs, le taux prévu de la dévaluation n'est pas en proportion de l'inflation dont souffre l'économie congolaise. Aussi bien les experts internationaux envisageraient-ils déjà une seconde réforme en vue d'amener le franc congolais à sa « vraie valeur ».

Le mal dont souffre le Congo ne saurait être traité par de simples remèdes économiques, aussi puissants soient-ils. Si, comme l'a souligné M. Adoula, les richesses congolaises « sont clandestinement écoulées vers d'autres cieux », si le marché noir prend des proportions sans précédent, c'est avant tout parce que l'autorité du gouvernement de Léopoldville ne s'étend pas même jusqu'aux limites de la capitale. Des méfaits de toutes sortes sont chaque jour attribués à des bandits trop souvent vêtus d'uniformes militaires. Dans les provinces les plus lointaines, parlementaires suspendus et « visiteurs » étrangers pêchent concurremment dans les eaux troubles de la misère et de l'anarchie. Les grèves et leur répression, enfin, alternent avec les tentatives de complot... jusqu'ici déjouées ou dénoncées à temps.

Tout se passe en fait comme si la vie congolaise se déroulait sur deux plans. Sur le premier, celui des discours et des conférences de presse, le Congo dispose d'un gouvernement, d'une armée, d'une police, et si le Parlement a été suspendu, c'est pour avoir trop tardé à doter le pays des institutions démocratiques qu'il avait été chargé d'élaborer. Sur un second plan, celui de la réalité, des influences diverses s'exercent à Léopoldville par des voies souvent obscures sur l'appareil et les instruments du pouvoir.

(...)

(Le Monde, 12-11-1963.)

Allocution radiodiffusée de M. Adoula à l'occasion de la fin de l'année 1963.

UN DISCOURS-BILAN.

L'année qui vient de s'écouler aura été une étape importante dans la vie de la Nation. En effet elle aura marqué la fin d'une période de divisions ou de troubles et amorcé la construction d'un Congo nouveau.

Il me semble le moment venu de faire le bilan de cette année-charnière entre un passé douloureux et un avenir confiant. C'est aussi l'occasion, je crois, de poser à chaque Congolaise et à chaque Congolais les questions suivantes :

- qu'as-tu fait pour ton pays durant l'année qui s'achève ?
- quelles sont tes résolutions pour l'année qui commence ?

Je n'entends embarrasser personne en posant ces questions, puisque les réponses relèvent du domaine de la conscience et des obligations patriotiques.

L'événement qui aura dominé les douze derniers mois est sans conteste la renaissance d'un Congo uni. Cette renaissance a été scellée solennellement par les voyages

LES INSTITUTIONS CENTRALES

que le Chef de l'Etat a effectués à travers le pays et effectivement par la réouverture au trafic de la Voie Nationale.

La leçon à tirer de cet événement est que la force du Congo réside dans l'unité. Chaque Congolais en est aujourd'hui, je n'en doute pas, pleinement conscient.

Dès que les menaces contre l'unité et l'intégrité de notre pays ont été écartées, nous nous sommes attelés à résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se sont accumulés durant près de trois ans.

Nous avons opéré une série de réformes fondamentales touchant l'assainissement de notre monnaie, la limitation et le contrôle des dépenses de l'Etat, le recouvrement de l'impôt, la répression de la fraude et la lutte contre la hausse des prix.

Ces réformes tendaient à préparer un terrain propice à la réalisation des véritables objectifs de l'Indépendance : l'édification d'un pays moderne, d'un régime démocratique et d'une société heureuse et prospère.

Souci du présent et de l'avenir

Nous avons amélioré notre infrastructure économique en l'adaptant à nos besoins et à notre volonté d'expansion. Cette volonté s'est traduite par la formation accélérée de nouveaux cadres congolais dont certains assument déjà leurs responsabilités dans des domaines aussi divers que l'aéronautique, la météorologie, l'enseignement, la médecine et l'agronomie. Nous avons inscrit tous ces efforts dans le cadre d'un plan de développement à l'élaboration duquel contribuent toutes les forces vives du pays.

Mais nous n'avons pas sacrifié pour autant le présent à l'avenir.

Qu'avons-nous fait au cours de cette année en faveur de la classe laborieuse du pays ?

En l'espace de quelques mois, les minima légaux des salaires ont été relevés dans une proportion supérieure à 50 % compte tenu du coût de la vie. — Dans le cadre des relations entre patrons et travailleurs, une ordonnance-loi organisant les conventions collectives a été promulguée. — Un nouveau statut des fonctionnaires comportant un barème pécuniaire très favorable et d'autres conditions de travail meilleures, est entré en vigueur depuis le 31 octobre.

Pour les masses rurales qui constituent le pourcentage le plus élevé de nos populations, nous avons réajusté les prix des produits agricoles afin d'améliorer leurs conditions de vie et de relancer ainsi la production nationale. Déjà, les résultats de cette action ne se sont pas fait attendre, car nous avons été heureux d'enregistrer un accroissement sur l'ensemble de la production agricole, base de la vie de notre Pays. Nous espérons que ce mouvement ira sans cesse croissant. *

Si ces résultats ont pu être atteints, c'est parce que, et c'est là un point important, la sécurité des biens et des personnes a pu être mieux assurée. Dans ce contexte, je tiens à souligner le rôle joué par l'Armée Nationale Congolaise dont la modernisation et le perfectionnement progressent de jour en jour.

L'assistance que nous avons trouvée auprès des Nations Unies et de ses agences spécialisées nous a permis dans une large mesure de surmonter nos difficultés et d'aboutir à des résultats probants dans divers domaines. C'est là une manifestation concrète de ce que peuvent réaliser la solidarité et la coopération entre les hommes.

Une coopération sans exclusive

C'est pour cette raison que nous avons toujours voulu inscrire les efforts tendant à l'expansion de notre pays, dans un cadre d'amitié et de coopération avec tous les hommes de bonne volonté.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Ce souci de coopération relève également d'autres considérations d'ordre géographique et historique.

Situé au cœur de l'Afrique, notre pays est conscient du rôle de trait d'union qu'il doit jouer entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone.

Ses frontières coïncidant avec la ligne de démarcation entre l'Afrique libérée et l'Afrique encore sous domination étrangère, le Congo entend — quel que soit le prix qu'il doive y mettre — assumer le rôle historique que commande cette situation.

Voilà pourquoi nous voulons que notre pays demeure ouvert, sans exclusive aucune, à tous les courants d'échanges susceptibles d'enrichir l'homme, d'écarter la méfiance et l'appréhension.

Mais avant de jeter son regard au loin, la sagesse populaire nous enseigne qu'il faut d'abord voir ce qui se passe à sa porte.

Eh bien, devant notre porte, il y a eu de profonds bouleversements. C'est précisément parce que nous avons souffert des ingérences des étrangers dans nos affaires que nous nous sommes catégoriquement refusés à prendre parti dans un problème qui ne concernait que le peuple frère d'en face, et lui seul.

Nous n'avons pas rompu nos relations avec Brazzaville pour autant et entre les deux capitales les plus proches du monde, messages et messagers ont continué à circuler. Nous attendions les uns et les autres que Brazzaville tienne parole et sorte du provisoire. En effet Brazzaville a tenu parole, car le peuple s'est prononcé démocratiquement sur sa nouvelle constitution et a choisi ses dirigeants avec une maturité qui honore l'Afrique.

Dès que cela a été fait nous avons été les premiers à reconnaître le nouveau régime. Nous espérons qu'à l'avenir nos échanges avec la République du Congo-Brazzaville et nos contacts avec les hommes qui président à sa destinée se multiplieront afin que nous puissions aménager, sur des bases saines, franches et amicales, les relations entre nos deux pays.

L'esprit d'Addis-Abéba

Mais notre attitude vis-à-vis du Congo-Brazzaville n'est pas seulement dictée par notre voisinage, elle est également conforme à l'esprit du pacte que l'Afrique a conclu à Addis-Abéba.

Le rôle important joué par le Congo dans ces assises a marqué le retour de notre pays sur la scène africaine.

En effet le président Kasa-Vubu a été parmi les chefs d'Etat qui ont réclamé une charte qui aménagerait les rapports entre les Etats de notre continent, affirmerait sa personnalité et lui permettrait de jouer dans le monde un rôle en harmonie avec son véritable potentiel. Cette charte a été le couronnement des travaux de la conférence africaine au sommet.

Nous avons scrupuleusement observé ses dispositions et nous avons tout fait pour qu'elle donne son plein effet. Nous avons pris une part active aux échanges toujours plus nombreux entre pays africains, soit dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine, soit en dehors d'elle. La réunion au Congo de la cinquième session de la Commission Economique pour l'Afrique et notre participation à la création de la Banque Africaine de Développement se situent dans ce contexte. Nous sommes aujourd'hui à la veille d'accueillir la conférence des ministres de l'Éducation des pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Certains pays frères ne se sont pas privés cependant de nous lancer les critiques les plus acerbes et les plus injustifiées. Nous ne nous abaisserons pas à leur répondre, fidèles à notre volonté de ne rien faire qui puisse contrecarrer la réalisation de

LES INSTITUTIONS CENTRALES

l'Unité Africaine. Toutefois nous ne pouvons tolérer que ces pays frères, sous le prétexte d'être à l'avant-garde de la révolution africaine, se permettent de minimiser l'expérience des autres pays et de les considérer comme étant des Etats africains de seconde zone. La Charte d'Addis-Abéba en effet consacre une Afrique de patries, le respect mutuel et la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats. Dès lors, chaque pays est maître de ses destinées et fera sa révolution dans le contexte de son évolution propre. Cette révolution sera ce que son peuple aura voulu et non ce qu'un autre pays africain considère comme étant la vraie révolution ou le chemin à suivre.

Pour terminer, nous conseillons à ces pays frères de consacrer leur énergie — toute leur énergie — aux tâches plus nobles et plus exaltantes de l'édification de leurs pays et de l'Afrique. La réalisation de l'Unité Africaine ne sera pas la tâche d'un Chef d'Etat ou d'un pays africain, mais la tâche des 250 millions d'Africains qui peuplent notre continent.

Je voudrais rappeler à ce sujet ce que j'ai dit directement au peuple américain lui-même. Dans une déclaration à « La Voix de l'Amérique », j'affirmais que « je n'étais l'homme de personne et que mon seul maître est le Congo ».

C'est sur une base de respect mutuel que reposent nos rapports avec Washington. Cela nous l'avons clairement établi avec l'administration du président Kennedy, dont je salue à nouveau la mémoire, et lorsque le président Lyndon Johnson nous a écrit pour nous assurer qu'il continuerait la politique du président Kennedy vis-à-vis du Congo, nous lui avons répondu textuellement :

« La nature des liens qui unissent les peuples congolais et américain est plus forte que toute autre, car nous ne sommes unis que par la liberté ».

Telle est la véritable nature de nos rapports avec les Etats-Unis. J'ajoute que tant que nos rapports seront établis sur le respect mutuel, l'Amérique pourra toujours compter sur l'amitié du peuple congolais et celle de mon gouvernement.

Le Congo, pays non engagé

Mais cette amitié, si elle est conforme aux intérêts de notre pays, n'aliène pas pour autant notre liberté de choix.

Nous avons opté pour le non-alignement dès notre accession à l'indépendance. Nous sommes un pays non aligné et nous entendons le demeurer.

Le non-engagement n'a pas pour nous un contenu négatif. Notre attitude vis-à-vis des autres pays sera déterminée par l'attitude qu'ils adopteront eux-mêmes vis-à-vis de nous.

A cet égard, la position de certains pays de l'Est, et notamment celle de l'Union Soviétique envers le Congo, a été totalement négative. Nous avons pourtant tenté, mais en vain, de leur expliquer nos problèmes. A cela est venu s'ajouter l'incident que tout le monde connaît et qui n'était pas de nature à améliorer nos rapports.

Soucieux de ne pas insulter l'avenir, nous n'avons pas voulu rompre les relations diplomatiques avec ce pays.

Moscou de son côté a désigné les nouveaux diplomates soviétiques qui doivent le représenter à Léopoldville.

Nous espérons que ceux-ci respecteront les usages diplomatiques et agiront conformément à l'essence même de la mission des ambassadeurs qui est de raffermir les liens d'amitié entre les pays.

Mais si nos rapports avec l'Union Soviétique ont été mis à rude épreuve, il n'en n'est pas ainsi d'autres pays de l'Est. Des négociations sont en cours pour la conclusion d'accords de coopération et d'accords commerciaux entre notre pays et la Pologne, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie.

LA POLITIQUE INTERIEURE

Il en est de même avec la Yougoslavie, dont j'ai eu le plaisir d'apprécier l'hospitalité pendant ma visite à Belgrade à l'occasion de la conférence des pays non alignés.

Je veux terminer ce tour d'horizon en évoquant nos rapports avec le Marché Commun. Le Congo a accueilli la mission de cet organisme et lui a donné accès à tous les documents nécessaires à l'établissement de son rapport. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative car nous estimons que le travail accompli par cette commission a été aussi important que sérieux et nous souhaitons vivement que notre coopération se poursuive en s'intensifiant.

Tel est le point de notre politique étrangère au moment où nous abordons une année capitale pour l'avenir de notre pays.

Responsables de notre destin

Cette année verra en effet l'élaboration de la Constitution qui sera soumise à l'approbation du peuple.

C'est là un événement capital, car ce sera la première fois dans l'histoire de ce pays que les Congolais choisiront eux-mêmes la Charte qui doit régir la vie de leur pays.

Il sera suivi des élections législatives. Ainsi seront mis en place et les nouvelles institutions et les hommes qui doivent présider à leur destinée. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que la nouvelle législature démarre avec le maximum de chances de succès. Aussi sommes-nous déterminés à maintenir un régime de stricte austérité et à élaborer le budget en conséquence. Depuis l'indépendance, nous espérons présenter pour cette année un budget dont les dépenses devront cadrer avec les recettes.

Telles sont nos réalisations et nos ambitions. Je ne crois pas que nous les aurions atteintes si nous avions posé comme préalable de trouver des affinités; nous n'avons pas craint de surmonter les difficultés par des efforts continus grâce à notre foi dans l'avenir du Congo. Nous poursuivrons notre chemin en écartant les démagogues et les naïfs, forts de l'appui de notre peuple, mûri par trois années d'expérience qui valent des décades.

Année de travail dans le mot d'ordre : 1964

La discipline

Je voudrais conclure ce discours en vous annonçant une nouvelle qui ne manquera pas de semer la joie dans les familles congolaises.

Afin de commencer l'année 1964 sous les meilleurs auspices et d'accroître la cohésion de notre peuple, nous avons décidé de réintégrer à leurs postes les fonctionnaires mis en disponibilité à la suite de la grève du 23 octobre.

J'espère que chacun comprendra la portée de cette mesure. Nous avons donné jusqu'ici assez de preuves de bonne volonté, nous n'en serons que plus sévères à l'avenir. Nous ne pouvons nous permettre de donner à notre pays une image de désordre et de gabegie.

Nous avons décidé que l'année 1964 soit placée sous le signe du travail : du travail assidu dans la cohésion et du travail assidu dans la discipline.

(Le Courrier d'Afrique, 3-1-1964.)

CHAPITRE II

LA POLITIQUE EXTERIEURE

§ 1. — L'ORIENTATION GENERALE DE LA DIPLOMATIE CONGOLAISE EN 1963.

La fin de la sécession katangaise enleva au gouvernement Adoula une partie de ses soucis d'ordre intérieur, lui laissa le temps d'élargir ses contacts avec l'extérieur et de multiplier les visites à l'étranger.

La fin de la sécession leva également l'hypothèque qui pesait sur les relations entre le Congo et certains pays occidentaux, comme la Belgique, la France et l'Angleterre.

Par ailleurs, la mauvaise situation économique du Congo entraîna le gouvernement à rechercher une aide accrue auprès des pays disposés à la lui accorder. La politique congolaise visa en premier lieu au rétablissement de bonnes relations avec la Belgique.

Le voyage du Premier ministre à Bruxelles eut pour objectif principal de trouver une solution au problème du « contentieux belgo-congolais » et de l'assistance technique.

La tentative de redressement économique et de réorganisation de l'Armée Nationale Congolaise porta également le Congo à étendre ses relations avec les puissances occidentales, Etats-Unis, Grande-Bretagne et Italie plus particulièrement (1).

(1) Les voyages de personnalités officielles congolaises furent extrêmement nom-

LA POLITIQUE EXTERIEURE

Si l'extension des rapports avec l'Occident constitua un fait évident, la détérioration des relations avec l'U.R.S.S. poussa des observateurs à se demander dans quelle mesure le gouvernement Adoula restait fidèle à ses fréquentes déclarations de « non-alignement » et de « neutralisme positif » (1).

Le non-alignement du gouvernement de Léopoldville consista non pas tant à tenir la balance égale entre l'Est et l'Ouest, mais plutôt à maintenir une certaine neutralité par rapport aux blocs d'Etats africains (2). Ainsi, il put participer activement à ce mouvement de regroupement africain que fut la Conférence d'Addis-Abéba au mois de mai.

Le Congo de 1963 commença à sortir, dans une certaine mesure, de son isolement à l'égard du Tiers-Monde et plus particulièrement de l'Afrique.

Par ailleurs les autorités de Léopoldville accueillirent et aidèrent sur le territoire congolais divers mouvements nationalistes en lutte pour l'indépendance (3).

Ainsi, en 1963, le gouvernement congolais put mesurer ses responsabilités de pays-charnière entre l'Afrique indépendante et l'Afrique encore sous régime colonial.

Trois ministres se sont succédé au département des Affaires Etrangères en 1963 : M. Justin Bomboko jusqu'au remaniement d'avril, M. Auguste Mabika-Kalanda jusqu'à la fin novembre, date à laquelle il fut démis de ses fonctions (4) et arrêté sous l'inculpation d'avoir eu des contacts avec le C.N.L. (Conseil National de Libération).

breux en 1963; citons notamment les séjours du Président Kasa-Vubu en Israël, en Ethiopie, au Congo-Brazzaville; les visites de M. Adoula à Bruxelles, Londres, Dublin, Washington, Rome, Lagos, Brazzaville et aux Nations Unies. Il faut aussi rappeler les fréquents déplacements à l'étranger de M. Mobutu, ou de ministres tels que MM. Kamitatu (Italie) ou Nguvulu (Belgique, Allemagne), etc...

En 1963 également, le Congo a adhéré au Fonds Monétaire International, à la BIRD, à l'Association Internationale de Développement et à la Société Internationale (Voir le *Moniteur Congolais* n° 16 bis du 19 août 1963).

(1) Les relations avec le bloc de l'Est, peu importantes, se réduisirent surtout à quelques accords commerciaux, par exemple avec la Bulgarie et la Pologne.

(2) Le Congo fit cependant partie du groupe de Monrovia.

(3) Le gouvernement de M. Adoula accueillit notamment les délégations des mouvements angolais, du P.A.C. (le Congrès Panafricain d'Afrique du Sud - interdit en Afrique du Sud), et du M.N.L.G.E., Mouvement National de Libération de la Guinée Espagnole. L'ouverture de leurs bureaux à Léopoldville s'inscrit dans le cadre de la décision du gouvernement central de mettre à la disposition des organisations nationalistes africaines une maison et des moyens matériels susceptibles de faciliter leur lutte (*Courrier d'Afrique*, 9-11-1963).

(4) Ordonnance n° 279 du 30-11-1963 portant démission de ses fonctions d'un membre du gouvernement central : *Moniteur Congolais* n° 1 du 2-1-1964. Voir aussi *Le Courrier d'Afrique* des 29-11-1963 et 1-12-1963, *Le Monde* du 3-12-1963. La presse annonça que M. Mabika-Kalanda avait été démis pour avoir remis un passeport à M. Tshombe.

Le Premier ministre Adoula reprit alors le portefeuille des Affaires étrangères.

Ces changements ministériels impliquèrent-ils une modification dans la politique extérieure officielle de la République ? On peut affirmer que celle-ci n'a pas varié. La seule nuance qu'il conviendrait d'apporter concerne M. A. Mabika-Kalanda : sa position personnelle semble avoir été plus « neutraliste » et en tout cas moins « orientée » vers les puissances atlantiques que celle de M. Bomboko. C'est du moins ce qui ressort de certaines déclarations de M. Mabika-Kalanda. Notamment :

Dans le cadre de l'Unité Africaine, la République du Congo ne se départira pas de ses responsabilités en tant que membre de la grande famille africaine. Il continuera à professer l'égalité juridique de tous les Etats, la Solidarité Africaine et l'Unité du continent.

Notre politique extérieure reste celle de non-alignement. Celui-ci n'est ni une agressivité contre les anciennes puissances administrantes, ni une attitude de passivité à l'égard de l'exploitation de l'homme africain. Il n'est pas non plus un complexe envers les pays industrialisés, ni une négation constante de notre personnalité propre. C'est une politique d'indépendance de jugement, de libre choix de nos amis, de compréhension mutuelle et d'amitié entre les peuples. Le non-alignement est une politique de prudence que les Peuples déshérités ont intérêt à appliquer en vue d'éviter de faire les frais des puissantes nations industrialisées. Comme on l'a souvent dit, être non aligné est pour nous prendre position dans chaque problème d'une façon réfléchie et non selon une idéologie ou un système préétabli. Cette politique répond à notre souci africain de justice et de paix.

C'est dire que je ferai tout pour que notre coopération reste acquise à toutes les nations sans exclusive, et blamerai tout conflit armé. Mon pays a été sauvé de justesse par la prise de conscience et la solidarité de la communauté des nations. Il garde de cette marque de soutien un souvenir inoubliable. Qu'il me soit permis d'adresser ici mes remerciements aux gouvernements et aux peuples amis d'Asie, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique pour les sacrifices immenses qu'ils ont consentis pour le Congo (1).

On peut également estimer que la position personnelle de M. Mabika-Kalanda à l'égard du nouveau régime de Brazzaville était plus favorable que celle du gouvernement en général. Dans une déclaration à la presse, il disait notamment :

Notre attitude à l'égard du gouvernement de Brazzaville est une attitude de non-ingérence conforme aux résolutions de la conférence de Dakar. Le gouvernement n'entend pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat frère. Toutefois, nous suivons, comme tous les gouvernements africains, l'évolution de la situation politique du Congo-Brazzaville. Nous avons été particulièrement impressionnés de voir que ce qui s'est passé à Brazzaville l'a été d'une manière relativement pacifique (*Courrier d'Afrique*, 21-9-1963).

(1) Extraits d'un discours prononcé lors d'une réception donnée le 8 mai en l'honneur du corps diplomatique accrédité à Léopoldville (document officiel - cabinet du ministre des Affaires Etrangères, le 8 mai 1963).

On lira aussi un texte de M. Mabika-Kalanda, intitulé « Opinion sur l'Unité Africaine : former une nouvelle conscience africaine. », *Remarques Congolaises* n° 21, 24-8-1963.

On étudiera maintenant, successivement, les relations du Congo avec l'Afrique (avec les organisations africaines et avec certains pays), avec l'O.N.U., avec les pays occidentaux et avec l'U.R.S.S.

§ 2. — LES RELATIONS AVEC L'AFRIQUE.

1) Le P.A.F.M.E.C.S.A.

Du 28 au 31 décembre 1962 se tint à Léopoldville la 5^e Conférence du Pafmecca, présidée par le leader rhodésien Kenneth Kaunda. *Conférence positive, un grand réconfort pour notre Congo*, écrivait l'hebdomadaire *Présence Congolaise* à propos de cette réunion (1).

Mais que représente exactement le Pan-African Freedom Movement for East, Central and Southern Africa (2) ?

Ce mouvement africain offre la particularité de ne pas regrouper exclusivement des États, mais aussi des partis nationalistes et des syndicats de pays non encore indépendants.

Son objectif est la conquête de la liberté de l'Afrique et de son unité.

Les objectifs du Pafmecca, tels qu'ils sont décrits dans la Constitution du Mouvement présentée à la Conférence du Pafmecca tenue à Addis-Abéba en 1962 sont les suivants :

- promouvoir l'esprit du Panafricanisme;
- unir les peuples de l'Afrique orientale, centrale et méridionale, afin de libérer ces territoires de l'impérialisme, de la suprématie blanche, de l'exploitation et de la dégradation sociale, grâce à des activités nationalistes intensives destinées à permettre l'obtention de l'auto-détermination et l'établissement de gouvernements démocratiques favorisant le bien-être social et économique des populations;
- coordonner les programmes, les tactiques, les projets et les efforts des nationalistes en vue d'une libération rapide des pays de la région envisagée;
- aider à la mise sur pied et à l'organisation de mouvements nationalistes unifiés dans les pays africains compris dans l'aire d'action du Pafmecca et ce grâce à l'éducation politique, à des conférences périodiques, à des encouragements aux tentatives africaines, dans quelque domaine qu'elles s'exercent et par tous les moyens que l'organisation peut déterminer;
- établir un fonds pour la liberté de l'Afrique orientale, centrale et méridionale;

(1) *Présence Congolaise* du 5 janvier 1963, 6^{ème} année, n° 1.

(2) *Etudes Congolaises*, janvier 1963, vol. IV, I, pp. 43 et sq., article intitulé « Le Pafmecca ».